



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Sicherheits- und Justizdirektion SJD

Grand-Rue 27, 1701 Fribourg

T +41 26 305 14 03, F +41 26 305 14 08
www.fr.ch/dsj

—
Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09
www.fr.ch/dsas

Promotion de l'intégration des migrant-e-s et prévention du racisme

—

Programme d'intégration cantonal pour les années 2018 à 2021

Sommaire

I. LE PIC 2 EN BREF	3
1. Contexte	3
2. Bilan du PIC 1 (2014-17)	3
2.1. Bilan qualitatif	3
2.2. Bilan quantitatif.....	4
3. Axes et défis du PIC 2 (2018-2021)	4
3.1. Axes stratégiques.....	4
3.2. Défis.....	4
4. Mesures du PIC 2 par pilier	5
4.1. Mesures transversales	5
4.2. Mesures spécifiques par piliers	5
II. INTRODUCTION PRÉLIMINAIRE	7
1. Bases légales et directives	8
1.1. Niveau fédéral.....	8
1.2. Niveau cantonal	8
2. Promotion de l'intégration dans le canton de Fribourg	9
2.1. Contexte.....	9
2.2. Pilotage PIC	9
2.3. Organismes privés mandatés.....	11
2.4. Commissions cantonales d'intégration	12
2.5. Autres commissions cantonales	13
2.6. Organismes étatiques	13
2.7. Acteurs spécifiques au niveau communal.....	17
2.8. Acteurs associatifs et communautés	19
III. PARTIE I : PREMIER BILAN DU PIC 1 (2014-2017)	20
1. Rappel des objectifs du PIC 1 par pilier	20
2. Bilan qualitatif et chiffré	20
3. Du PIC 1 au PIC 2: défis à relever	22
IV. PARTIE II : PIC 2 (2018-2021)	23
1. 1^{er} pilier : Information et conseil	23
1.1. Primo-information et besoins en matière d'encouragement de l'intégration	23
1.2. Conseil	26
1.3. Protection contre la discrimination.....	30
2. 2^e pilier : Formation et travail	33
2.1. Langue et formation	33
2.2. Petite enfance	35
2.3. Employabilité.....	37
3. 3^e pilier : Communication et intégration sociale	40
3.1. Interprétariat communautaire et médiation interculturelle	40
3.2. Vivre-ensemble	42
V. CONCLUSION	45
VI. Liste des abréviations	46
VII. Annexes	48

I. LE PIC 2 EN BREF

1. Contexte

Depuis 2014, l'encouragement spécifique de l'intégration est mis en œuvre sur la base de programmes d'intégration cantonaux PIC, négociés avec la Confédération pour une période de quatre ans. Les PIC se caractérisent par un cadre commun d'orientation composé de trois piliers et huit domaines d'action. Pour faire suite à un bilan intermédiaire positif, la Confédération a décidé de confier aux cantons l'élaboration d'un second PIC pour les années 2018-2021. Dans le canton de Fribourg, la politique d'intégration est conjointement promue et coordonnée par le Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme IMR et le Service de l'action sociale SASoc. Le Conseil d'Etat a chargé ces deux entités de rédiger le PIC 2.

2. Bilan du PIC 1 (2014-17)

Avec la mise en œuvre du PIC 1, le canton de Fribourg s'est engagé dans une voie nouvelle en matière d'intégration. Cette expérience pilote quadriennale – supervisée par le Secrétariat d'Etat aux migrations SEM – a donné davantage de cohérence, de systématique et de visibilité à la politique d'intégration fribourgeoise. La réalisation du PIC 1 n'aurait pas été possible sans un travail de proximité et la richesse de nombreux partenariats (monde associatif, communautés migrantes, milieux économiques, services étatiques, communes, Confédération, etc.). Elle a permis de tirer de nombreux enseignements et d'identifier un certain nombre de défis qui alimenteront le PIC 2.

2.1. Bilan qualitatif

La mise en pratique du PIC 1, conduite dans un contexte de forte augmentation de la population migrante (LEtr¹ et LAsi²), s'est avérée globalement positive. La planification sur quatre ans a favorisé une vision à plus long-terme, un renforcement des partenariats et une stabilisation de l'offre existante. Elle a rendu possible de nombreux accomplissements, tant aux niveaux qualitatif que quantitatif :

- > Décentralisation des offres dans tous les districts ;
- > Amélioration de l'accessibilité des projets pour le public cible ;
- > Mise en réseau des acteurs de l'intégration ;
- > Participation de tou-t-e-s à la construction du vivre-ensemble, du partage et des liens sociaux ;
- > Accompagnement personnalisé des participant-e-s aux mesures d'intégration avec prise en compte des ressources et des besoins spécifiques ;
- > Bilinguisme et utilité économique des mesures d'intégration ;
- > Fort ancrage local du dispositif d'intégration cantonal.

¹ Loi fédérale sur les étrangers

² Loi fédérale sur l'asile

2.2. Bilan quantitatif

Plus spécifiquement, le « Groupe de pilotage PIC » se réjouit des réalisations suivantes :

- > Financement et accompagnement de plus de 100 projets d'intégration ;
- > 38 projets de cours de langues pour personnes migrantes ;
- > Offre de cours de langues pour plus de 1000 personnes du domaine de l'asile et des réfugiés ;
- > Plus de 800 stages en entreprises pour personnes admises à titre provisoire et réfugiées ;
- > Augmentation du nombre de « Communes sympas » dans lesquelles vit aujourd'hui le 50 % de la population migrante du canton de Fribourg ;
- > Formation de 400 nouveaux agent-e-s sympas ;
- > Organisation de 27 journées d'échanges et de formation avec les partenaires impliqués pour stimuler et optimiser le dispositif d'intégration cantonal.

3. Axes et défis du PIC 2 (2018-2021)

L'élaboration du PIC 2 a été interactive et pluridisciplinaire. Elle a pris en compte les recommandations des partenaires (publics et privés) et s'est calquée sur la réalité du terrain. Elle s'est également inspirée des apports d'une journée de travail participative animée en janvier 2017 par la Haute école de travail social Fribourg HETS-FR.

3.1. Axes stratégiques

Le PIC 2 s'inscrit dans la continuité, la consolidation et l'innovation. Il poursuit dans la voie d'une stratégie éprouvée basée sur quatre axes :

- > Renforcement du dispositif d'intégration ;
- > Financement et accompagnement de projets d'intégration ;
- > Formation et soutien des acteurs de l'intégration et de la migration ;
- > Sensibilisation des partenaires publics et privés.

3.2. Défis

Le PIC 2 mettra un accent particulier sur les défis suivants :

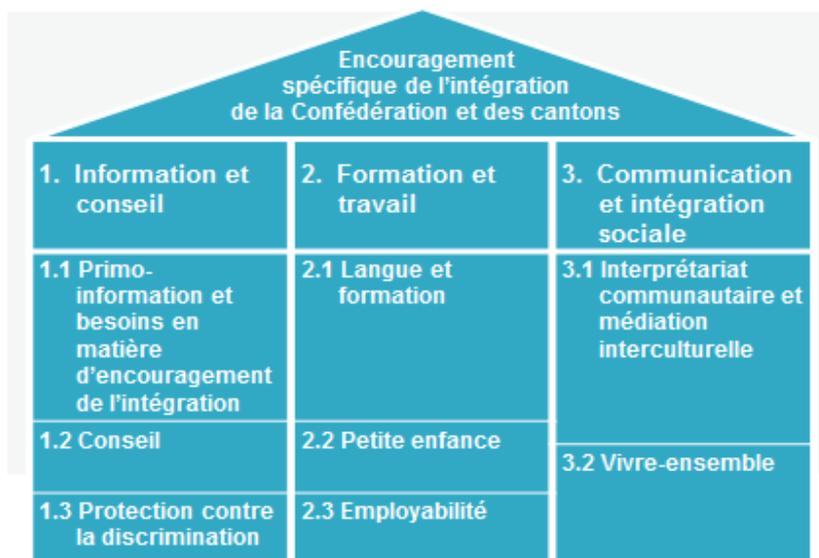
- > Planification des prestations d'intégration en adéquation avec la fluctuation des publics cible et l'évolution des problématiques ;
- > Rééquilibrage des mesures au sein des trois piliers (« Maison bleue ») ;
- > Révision des objectifs du PIC 1 qui se sont avérés trop ambitieux ou inadaptés dans la pratique ;
- > Coordination accrue des mesures LEtr et LAsi ;
- > Recherche de nouveaux partenariats ;
- > Intensification de la collaboration avec les communes ;
- > Renforcement du lobbying auprès des décideurs ;
- > Création de mesures pour des catégories de migrant-e-s les plus vulnérables ;
- > Développement de l'employabilité des personnes migrantes et en particulier celles du domaine de l'asile et des réfugiés ;
- > Valorisation du bénévolat ;
- > Stimulation de l'implication de la population autochtone dans l'intégration sociale ;
- > Gestion de l'opérationnel avec des ressources humaines et financières limitées ;
- > Intensification de l'usage des nouveaux moyens de communication.

4. Mesures du PIC 2 par pilier

La rédaction du PIC 2 suit un canevas établi par le SEM et est basé sur douze objectifs stratégiques répartis sur trois piliers et huit domaines (selon le schéma de la « Maison bleue » ci-dessous). Pour pouvoir bénéficier du financement fédéral, le SEM pose deux conditions aux cantons :

- > Ils doivent proposer des mesures pour tous les étages de la « Maison bleue » ;
- > Ils doivent contribuer avec le même montant que la Confédération à la réalisation de ces mesures.

Programme d'intégration cantonal (PIC) 2018-21



4.1. Mesures transversales

Le « Groupe de Pilotage PIC » a identifié un ensemble de 39 mesures d'intégration. A noter que certaines mesures sont transversales aux différents domaines :

- > Appels à projets qui permettent aux partenaires de déposer des demandes de subventions en « Primo-information », « Protection contre la discrimination », « Langue et formation », « Petite enfance » et « Vivre-ensemble » ;
- > Rôle de conseil et d'expertise du groupe-pilotage ;
- > Mesures de sensibilisation et d'information destinées au grand public et aux décideurs ;
- > Journées de formation et d'échanges à l'attention des acteurs de la migration ;
- > Création de synergies et mise en réseau.

4.2. Mesures spécifiques par piliers

1^{er} pilier : Information et conseil

Ce pilier regroupe les domaines de la « Primo-information », du « Conseil » et de la « Protection contre la discrimination ». Il se base sur les finalités suivantes :

- > Toute personne arrivant de l'étranger pour séjourner légalement et durablement en Suisse doit être accueillie, conseillée et informée sur les conditions de vie locales et les offres en intégration.
- > Toute personne victime de discrimination en raison de ses origines doit pouvoir obtenir un conseil professionnel.
- > Des mesures d'information et de sensibilisation doivent être développées à l'intention des spécialistes, des institutions et de la population.

Mesures spécifiques du PIC 2 :

- > Création et promotion d'outils d'informations et de communication (brochure, site, etc.) ;
- > Séances d'accueil adaptées dans le domaine de l'asile et des réfugiés ;
- > Développement de projets pour des publics spécifiques du domaine de l'asile et des réfugiés ;
- > Implication de personnes-relais ;
- > Organisation de séances d'échanges (répondant-e-s communaux, « Diversité culturelle ») ;
- > Poursuite et développement du service de consultation et de prévention du racisme.

2^e pilier : Formation et travail

Les domaines « Langue et formation », « Petite enfance » et « Employabilité » sont au cœur de ce pilier et poursuivent les buts suivants :

- > Mise à disposition de cours adaptés pour permettre aux populations migrantes d'acquérir des compétences linguistiques nécessaires à la communication au quotidien ;
- > Développement des offres en petite enfance pour garantir le principe de l'égalité des chances ;
- > Mise sur pied de mesures ciblées pour promouvoir l'employabilité des migrant-e-s et leur accès au marché du travail.

Mesures spécifiques du PIC 2 :

- > Pérennisation et enrichissement de l'offre de cours pour migrant-e-s et personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés ;
- > Evaluation du dispositif « Langue et formation » ;
- > Organisation de formations (continues) et d'échanges d'expériences ;
- > Accès renforcé aux prestations d'encouragement précoce, notamment pour les personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés ;
- > Mise en place d'une plateforme « Petite enfance » ;
- > Création de programmes d'occupation et de structures de formation appliquée ;
- > Coaching pour les personnes du domaine de l'asile et des réfugiés ;
- > Conseil individualisé en matière de validation des acquis et de reconnaissance des formations ;
- > Renforcement de la collaboration avec les partenaires économiques.

3^e pilier : Communication et intégration sociale

Ce pilier rassemble les domaines « Interprétariat communautaire » et « Vivre-ensemble » et pose les exigences suivantes :

- > Mise à disposition des migrant-e-s et des professionnel-le-s de services spécialisés d'interprétariat communautaire et de médiation interculturelle ;
- > Stimulation de la participation des migrant-e-s à la vie sociale ;
- > Promotion de l'interaction entre populations locale et étrangère.

Mesures spécifiques du PIC 2 :

- > Consolidation et adaptation des prestations d'interprétariat communautaire ;
- > Développement de la formation des interprètes ;
- > Poursuite et extension de « Communes sympas – Gemeinsam in der Gemeinde » ;
- > Valorisation du bénévolat dans le vivre-ensemble ;
- > Soutien personnalisé pour favoriser la participation sociale des personnes du domaine de l'asile et des réfugiés.

II. INTRODUCTION PRÉLIMINAIRE

Depuis 2014, l'encouragement spécifique de l'intégration est mis en œuvre sur la base de programmes cantonaux quadriennaux, négociés avec la Confédération. Ces programmes d'intégration cantonaux PIC se caractérisent par un cadre commun d'orientation composé de trois piliers et huit domaines d'action, représentés ci-dessous sous la forme d'une « Maison bleue ». Il incombe aux cantons d'occuper et faire vivre tous les étages de la maison et de contribuer à parts égales avec la Confédération au financement des mesures du PIC.



Pour faire suite au bilan intermédiaire positif de 2016, la Confédération et les cantons ont décidé de confier aux cantons l'élaboration d'un second PIC pour les années 2018-2021.

Dans le canton de Fribourg, la politique d'intégration est conjointement promue et mise en œuvre par le Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme IMR et le Service de l'action sociale SASoc. Le Conseil d'Etat a chargé ces deux entités de rédiger le PIC 2.

Le présent document-cadre est structuré de la manière suivante :

- > Rappel du cadre législatif ;
- > Contextualisation du dispositif de l'intégration dans le canton de Fribourg ;
- > Rôle des différents acteurs fribourgeois de l'intégration ;
- > Premier bilan du PIC 1 ;
- > Présentation du PIC 2 (enjeux, priorités et mesures) ;
- > Conclusion.

1. Bases légales et directives

A l'instar du PIC1, le PIC 2 s'inscrit dans un historique et un cadre juridique fédéral et cantonal.

1.1. Niveau fédéral

- > Loi du 16 décembre 2005 sur les étrangers LEtr³ ;
- > Loi du 26 juin 1998 sur l'asile LAsi⁴ ;
- > Loi du 5 octobre 1990 sur les aides financières et les indemnités LSu⁵ ;
- > Loi du 20 juin 2014 sur la formation continue LFCo⁶ ;
- > Ordonnance du 24 octobre 2007 sur l'intégration des étrangers OIE⁷ ;
- > Ordonnance du 11 août 1999 sur l'asile relative au financement OA 2⁸ ;
- > Document-cadre du 25 janvier 2017 en vue de la conclusion de conventions de programmes selon l'art 20a LSu⁹.

1.2. Niveau cantonal

- > Constitution du 16 mai 2004¹⁰ ;
- > Loi du 24 mars 2011 sur l'intégration des migrant-e-s et la prévention du racisme LInt¹¹ ;
- > Loi du 14 novembre 1991 sur l'aide sociale LASoc¹² ;
- > Ordonnance du 6 mars 2012 sur l'intégration des migrant-e-s et la prévention du racisme OInt¹³ ;
- > Ordonnance du 26 novembre 2002 sur l'asile OAs¹⁴ ;
- > Programme d'intégration cantonal 2014-17¹⁵ ;
- > Normes d'aide sociale du 22 novembre 2013 pour les personnes relevant du domaine de l'asile¹⁶.

³ www.admin.ch/ch/f/rs/c142_20.html

⁴ www.admin.ch/ch/f/rs/c142_31.html

⁵ www.admin.ch/ch/f/rs/c616_1.html

⁶ www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20141724/index.html

⁷ www.admin.ch/ch/f/rs/c142_205.html

⁸ www.admin.ch/ch/f/rs/142_312/index.html

⁹ cf. publication SEM / Conférence des gouvernements cantonaux

¹⁰ www.admin.ch/ch/f/rs/1/131_219.fr.pdf

¹¹ http://appl.fr.ch/ofl/cst2004/rof_2011_028.pdf

¹² <http://bdlf.fr.ch/frontend/versions/1553>

¹³ www.fr.ch/publ/files/pdf41/2012_020_f.pdf

¹⁴ www.fr.ch/publ/files/pdf13/2002_128_f.pdf

¹⁵ www.fr.ch/imr/files/pdf64/130628_PIC_Site_F.pdf

¹⁶ www.fr.ch/sasoc/files/pdf68/141010_Normes_aide_sociale_LAsi_2014.pdf

2. Promotion de l'intégration dans le canton de Fribourg

2.1. Contexte

Les créations de la Commission cantonale de la scolarisation et de l'intégration des enfants de migrant-e-s CCSIEM (1999) et de la Commission cantonale pour l'intégration des migrants et des migrantes et contre le racisme CMR¹⁷ (2004) ont constitué les jalons de la promotion de l'intégration dans le canton de Fribourg. L'entrée en fonction du premier Délégué à l'intégration en 2005 a été la seconde étape clé de cette politique. En 2008, la stratégie d'accueil pour les personnes du domaine de l'asile et des réfugiés a été développée et mise en œuvre simultanément avec l'entrée en vigueur de la loi révisée sur l'asile. En 2009, l'Etat de Fribourg s'est doté d'un bureau de l'intégration et, deux ans plus tard, d'une loi cantonale en la matière. La politique d'intégration cantonale se base sur un travail de proximité, en étroite collaboration avec les acteurs du terrain, et l'ancrage des mesures dans les structures ordinaires compétentes. Les dispositifs sont continuellement adaptés pour répondre à l'évolution de la population et ses besoins ainsi qu'à la réalité d'un canton bilingue.

A la fin février 2017¹⁸, le canton de Fribourg comptait 69 805 ressortissant-e-s de nationalité étrangère sur un total de 311 883 habitant-e-s, soit un taux de 22.4 %. C'est le canton qui a connu la plus importante croissance démographique en Suisse au cours des dix dernières années. Cette réalité régionale nécessite de constants ajustements de la politique d'intégration cantonale.

En 2015 et 2016, Fribourg a dû gérer, comme l'ensemble des cantons suisses, une forte augmentation du nombre de requérant-e-s d'asile. Les arrivées concentrées sur quelques mois, la probabilité d'un séjour durable selon l'origine, la vulnérabilité de certaines catégories de personnes (mineur-e-s non accompagnés, personnes souffrant de traumatismes, etc.) ont mis les structures existantes à rude épreuve. Grâce au professionnalisme du personnel des institutions engagées sur le terrain, à la remarquable mobilisation de la société civile et à une excellente capacité de réaction des organisations et des structures étatiques, le dispositif cantonal d'intégration a été en mesure de s'adapter aux évolutions rapides.

2.2. Pilotage PIC

Il incombe au Conseil d'Etat de définir les buts et les priorités de la politique cantonale d'intégration et de prévention du racisme. Celui-ci a mandaté la Direction de la sécurité et de la justice DSJ et la Direction de la santé et des affaires sociales DSAS pour mener à bien cette politique. Au sein des deux Directions, ce sont respectivement l'IMR et le SASoc qui sont chargés de l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PIC.

L'IMR et le SASoc forment un groupe de pilotage pour la planification, l'analyse, l'organisation et le financement des projets et mesures, les orientations stratégiques ainsi que les processus d'assurance qualité. Afin de garantir une politique d'intégration concertée et ancrée dans la durée, le groupe de pilotage s'appuie sur un groupe-réseau composé d'acteurs étatiques concernés par la thématique de l'intégration, de l'Association des communes fribourgeoises ACF et du Secteur de la Cohésion sociale de la Ville de Fribourg¹⁹. Des réunions périodiques du « Groupe-réseau PIC »

¹⁷ Avec l'entrée en vigueur de l'OInt en 2012, la dénomination de la CMR a été modifiée en « Commission cantonale pour l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme ».

¹⁸ cf site internet du Service de la statistique de l'Etat de Fribourg

¹⁹ cf. tableau du « Groupe-réseau PIC » en annexe

facilitent les échanges et la coordination des actions. Elles garantissent la complémentarité et l'adéquation des mesures du PIC avec celles des structures ordinaires.

Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme IMR²⁰

L'IMR, sous mandat de la DSJ, est chargé de la définition et de l'application de la politique cantonale d'intégration des migrant-e-s et de prévention du racisme, telle qu'elle est prévue dans la loi. L'IMR est responsable de la réalisation des objectifs fixés annuellement par le Conseil d'Etat. Il exerce les tâches suivantes, en collaboration avec les partenaires impliqués :

- > Coordination générale, au niveau cantonal, des questions liées à l'intégration des migrant-e-s et à la prévention du racisme ;
- > Référence en matière d'intégration des migrant-e-s et de prévention du racisme vis-à-vis de la Confédération, des autres cantons, des communes fribourgeoises et d'autres partenaires ;
- > Mise en réseau des acteurs concernés ;
- > Sensibilisation, diffusion d'informations, conseil et médiation ;
- > Organisation de formations (continues) et de journées d'échanges ;
- > Lancement d'appels à projets ;
- > Soutien et réalisation de projets ;
- > Elaboration et mise à disposition de documentation ;
- > Gestion et contrôle des subventions fédérales et cantonales.

Service de l'action sociale SASoc²¹

Le SASoc a pour mission de proposer des mesures de politique sociale et d'améliorer en permanence les dispositifs cantonaux en matière d'aide sociale, d'aide aux requérant-e-s d'asile, aux réfugié-e-s, aux victimes d'infractions, au recouvrement et aux avances de pensions alimentaires. Il conduit ces dispositifs, veille à leur bon fonctionnement et promeut une harmonisation des pratiques. Il vise à faire respecter l'égalité entre les instances de l'action sociale et favorise la collaboration des acteurs publics, privés et bénévoles. Le SASoc valide et gère également le catalogue des mesures d'insertion sociale MIS, destinées aux personnes n'ayant pas accès aux mesures d'insertion professionnelle.

Le SASoc est l'organe compétent pour le pilotage du dispositif spécifique d'intégration pour les personnes admises à titre provisoire et réfugiées. Dans ce contexte, ses tâches sont les suivantes :

- > Définition des priorités en matière d'intégration des populations relevant de sa compétence ;
- > Conduite, coordination et surveillance des tâches opérationnelles réalisées par les institutions mandatées, soit ORS Service AG²² et Caritas Suisse, Département Fribourg²³ ;
- > Elaboration, validation, mise en œuvre et évaluation des mesures spécifiques d'intégration pour les personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés ;
- > Coordination des acteurs concernés par le dispositif spécifique d'intégration pour les personnes admises à titre provisoire et réfugiées ;
- > Gestion et contrôle des subventions fédérales et cantonales du domaine de l'asile et des réfugiés.

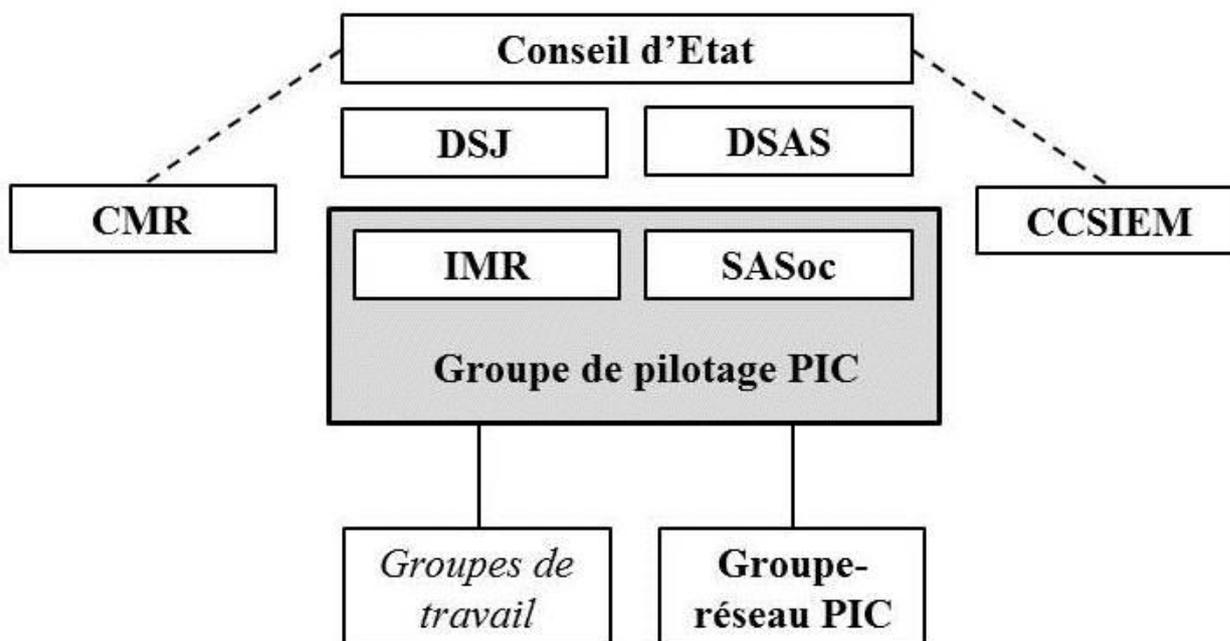
²⁰ www.fr.ch/integration

²¹ www.fr.ch/sasoc

²² Ci-après ORS

²³ Ci-après Caritas Suisse

Le schéma qui suit illustre l'articulation des partenariats étatiques du pilotage de la politique d'intégration du canton de Fribourg :



2.3. Organismes privés mandatés

Dans les domaines de l'intégration, de l'asile et des réfugiés, l'Etat de Fribourg délègue un certain nombre de tâches à des tiers. Il travaille en étroite collaboration avec deux organismes privés auxquels il a attribué des mandats.

ORS²⁴

ORS est en charge du mandat pour l'accueil, l'encadrement et l'hébergement des requérant-e-s d'asile (permis N), des personnes admises à titre provisoire (permis F), des requérant-e-s d'asile déboutés et des personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière attribués au canton de Fribourg. ORS gère aussi le Bureau de conseils en vue du retour. Le conseil en intégration sociale et professionnelle est octroyé en priorité aux personnes admises à titre provisoire.

Caritas Suisse²⁵

Caritas Suisse est chargé du mandat concernant l'aide sociale et l'intégration socioprofessionnelle des réfugié-e-s statutaires au bénéfice d'une autorisation de séjour (permis B), des réfugié-e-s admis provisoirement (permis F) et des personnes à protéger au bénéfice d'une autorisation de séjour (permis B). Deux autres mandats de prestations ont été conclus avec Caritas Suisse durant le PIC 1: un mandat relatif à l'interprétariat communautaire (service « se comprendre »²⁶) et un autre à la

²⁴ www.ors.ch/fr-CH/Occupation-et-Asile/Offre-d-integration/Fribourg

²⁵ www.caritas.ch/fr/ce-que-nous-faisons/en-suisse/asile-et-migration/departement-fribourg.html

²⁶ www.secomprendre.ch

prévention du racisme (service « se respecter – Respekt für alle »²⁷). Les prestations de ces services sont destinées à toute la population fribourgeoise et à toute structure étatique ou privée.

2.4. Commissions cantonales d'intégration

Deux commissions cantonales sont réglementées par l'Ordonnance sur l'intégration des migrant-e-s et la prévention du racisme OInt du 6 mars 2012. Organes consultatifs du Conseil d'Etat, la CCSIEM et la CMR soutiennent la mise en œuvre de la politique d'intégration fribourgeoise. Il est prévu, dans le cadre du PIC 2, de renforcer la collaboration entre ces deux commissions sur des sujets spécifiques et transversaux, dont la scolarité obligatoire.

Commission cantonale pour l'intégration des migrant-e-s et la prévention du racisme CMR²⁸

La CMR est rattachée administrativement à la DSJ. L'IMR en assure son secrétariat. Les objectifs de la CMR sont les suivants :

- > Favoriser des relations harmonieuses entre personnes de nationalités suisse et étrangère dans le respect mutuel ;
- > Promouvoir et coordonner des activités d'information, de prévention, de médiation et de formation dans une perspective d'intégration et de prévention du racisme ;
- > Veiller à l'égalité des droits et des devoirs entre personnes de nationalité suisse et étrangère, conformément à la Constitution et à la loi ;
- > Soumettre au Conseil d'Etat toute proposition utile en matière d'intégration et de prévention du racisme.

Commission cantonale de la scolarisation et de l'intégration des enfants de migrant-e-s CCSIEM²⁹

La CCSIEM est administrativement rattachée à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS. Ses objectifs sont les suivants :

- > Encourager et soutenir la mise en œuvre de recommandations concernant la scolarisation et l'intégration des élèves migrants ainsi que des dispositions de l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire relatives aux cours de langues et de culture d'origine ;
- > S'assurer de la prise en compte des particularités des enfants de migrant-e-s dans la mise en œuvre des mesures d'accueil et de scolarisation ;
- > Veiller à la mise en place des propositions du concept cantonal de l'apprentissage des langues étrangères à l'école relatives à la langue d'origine ;
- > Promouvoir et coordonner des activités d'information et de formation auprès des divers acteurs de l'éducation chargés d'enfants de migrant-e-s.

²⁷ www.serespecter.ch

²⁸ cf. OInt, p. 2-3

²⁹ cf. OInt, p. 4-5

2.5. Autres commissions cantonales

D'autres commissions de l'Etat de Fribourg sont concernées plus ou moins directement par la thématique de l'intégration des migrant-e-s. Elles complètent ainsi l'action du « Groupe-réseau PIC ». La DSAS et la DSJ sont responsables ou membres de certaines de ces commissions, plateformes propices à l'échange, la coordination et la mise en œuvre de mesures spécifiques :

- > Commission cantonale de l'emploi et du marché du travail ;
- > Commission cantonale de prévention et de lutte contre le jeu excessif et le surendettement ;
- > Commission cantonale des addictions ;
- > Commission cantonale du logement ;
- > Commission cantonale pour les questions d'aumônerie ;
- > Commission consultative pour le développement durable ;
- > Commission de l'égalité hommes-femmes et de la famille ;
- > Commission de l'enfance et de la jeunesse CEJ ;
- > Commission cantonale de la formation des adultes ;
- > Commission cantonale de la formation professionnelle ;
- > Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle CJD ;
- > Commission des naturalisations du Grand Conseil ;
- > Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention CCPSP ;
- > Commission des subsides de formation ;
- > Commission cantonale pour la coordination de la collaboration interinstitutionnelle CII ;
- > Commission consultative dans le domaine de la prostitution ;
- > Commission cantonale fribourgeoise de la Loterie romande.

L'IMR est représenté au sein de la CCSIEM et de la Commission cantonale de la formation des adultes. Il est membre invité de la CCPSP et de la Commission cantonale des addictions. Il a soutenu la Commission consultative dans le domaine de la prostitution en traduisant en différentes langues des informations utiles pour les travailleuses du sexe. Le SASoc préside la Commission cantonale de prévention et de lutte contre le jeu excessif et le surendettement. Il est également membre des Commissions cantonales de l'emploi et du marché du travail, du logement, de l'égalité hommes-femmes et de la famille, des subsides de formation, de la CII ainsi que de la CJD.

2.6. Organismes étatiques

Impliqués dans le « Groupe-réseau PIC », différents services sont au cœur de la politique d'intégration cantonale. Leurs prestations s'adressent à toute la population et leur diversité montre le caractère transversal des politiques d'intégration du canton de Fribourg. Les entités suivantes, présentées par ordre alphabétique, proposent des mesures en complément et/ou en lien avec le PIC.

Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille BEF³⁰

Le BEF est mandaté par l'Etat pour veiller à l'application de l'égalité entre femmes et hommes, ainsi qu'à l'élimination de toute forme de discrimination de droit et de fait, pour mener une politique dans l'intérêt de la famille. Certaines de ses activités telles que la coordination du groupe de travail « mariages forcés » contribuent à la promotion de l'intégration. Celles-ci concernent le 1^{er} pilier « Information et conseil » (domaines « Conseil » et « Protection contre la discrimination »).

³⁰ www.fr.ch/bef

Développement durable³¹

L'Etat de Fribourg porte une attention particulière à la question du développement durable. Sa stratégie cantonale en la matière comprend un état des lieux, des objectifs, des actions, un outil d'évaluation de la durabilité des projets de lois et de décrets ainsi qu'un monitoring. En définissant la cohésion sociale comme l'une des actions phare de sa stratégie, le Développement durable s'inscrit dans le 3^e pilier « Communication et intégration sociale » (domaine « Vivre-ensemble »).

« Fribourg pour tous » FpT³²

FpT est un secteur spécialisé du SASoc. Il garantit un accès à des informations en français, allemand, anglais, espagnol, italien et portugais. Il touche une population qui n'atteint pas, pour différentes raisons, les organismes adéquats et spécialisés. Il ne se substitue pas à ces organismes et se positionne « tout public ». Généraliste et universel, il est une porte d'entrée facilitée à l'ensemble du dispositif. Gratuitement et en toute confidentialité, il est à disposition pour des orientations, du soutien individualisé et du conseil administratif. De nombreuses demandes sont liées à des cours de langues, à la recherche d'emploi et à des incompréhensions du langage administratif. FpT organise des séances collectives sur des thématiques ciblées et utiles pour la vie quotidienne. Il est un observateur de première ligne des évolutions des besoins des individus et de la composition de la population. Il est actif dans le 1^{er} pilier « Information et conseil » (domaines « Primo-information et besoins en matière d'encouragement de l'intégration³³ » et « Conseil »).

Office de l'assurance invalidité du canton de Fribourg OAI³⁴

L'OAI accorde des prestations au sens de la Loi fédérale sur l'assurance invalidité LAI aux personnes assurées qui, par suite d'une atteinte à leur santé, sont totalement ou partiellement empêchées d'exercer une activité lucrative d'une manière permanente ou de longue durée. Il est attentif aux différentes problématiques des personnes touchées. En ce qui concerne les migrant-e-s, l'OAI tient compte des aspects linguistiques et culturels dans la communication et la compréhension des situations individuelles, notamment par l'intervention d'interprètes communautaires. Il est actif dans le 1^{er} pilier « Information et conseil » (domaine « Conseil ») et le 2^e pilier « Formation et travail » (domaine « Employabilité »).

Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ³⁵

Le SEJ est chargé de la mise en œuvre de la politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse et de la protection de l'enfance. Certaines de ses prestations comme les projets de promotion du vivre-ensemble, la formation (continue) des professionnel-le-s de la petite enfance, l'encouragement précoce ainsi que la représentation et la protection des requérant-e-s d'asile mineurs non accompagnés contribuent à la promotion de l'intégration. Celles-ci concernent en priorité le 2^e pilier « Formation et travail » (domaine « Petite enfance ») et le 3^e « Communication et intégration sociale » (domaine « Vivre-ensemble »).

³¹ www.fr.ch/daec-dd

³² www.fribourgpourtous.ch

³³ Ci-après « Primo-information »

³⁴ www.aifr.ch

³⁵ www.fr.ch/sej

Services de l'enseignement obligatoire de langue allemande DOA et française SEnOF et Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide SESAM³⁶

Le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande DOA et française SEnOF est responsable de la conduite pédagogique et de la gestion de l'enseignement aux différents degrés de la scolarité obligatoire de la 1H à la 11H. Il assume aussi la surveillance pédagogique des écoles privées et de l'enseignement à domicile. Plusieurs mesures et des dispositifs spécifiques contribuent à la promotion de l'intégration dans les structures ordinaires : la coordination de la scolarisation des enfants migrants, des cours d'appui pour élèves allophones, le soutien à l'organisation de cours de langue et de culture d'origine LCO, des formations continues thématiques la diversité, des supports en langues d'origine expliquant le système scolaire, etc. Le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide SESAM répond aux besoins particuliers des élèves en matière de pédagogie spécialisée, en maintenant chaque fois que cela est possible, l'élève dans son milieu naturel et contribue à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ayant des besoins particuliers. Les mesures des services précités concernent en priorité le 1^{er} pilier « Information et conseil » (domaine « Primo-information ») et le 2^e pilier « Formation et travail » (domaines « Langue et formation » et « Petite enfance »).

Service de la formation professionnelle SFP³⁷

Le SFP est chargé de développer et d'appliquer la politique de la formation professionnelle initiale et supérieure ainsi que de la formation continue. Il pilote le projet initié par le Secrétariat aux migrations SEM « Préapprentissage d'intégration » planifié sur les années 2018-2021. Certaines de ses mesures telles que les classes d'intégration préprofessionnelles pour jeunes migrant-e-s proposées par l'Ecole professionnelle artisanale et industrielle EPAI³⁸ encouragent l'intégration. Elles concernent en priorité le 2^e pilier « Formation et travail » (domaines « Langue et formation » et « Employabilité »).

Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil SAINEC³⁹

Le SAINEC a pour mission d'accomplir les tâches légales en matière d'état civil et de naturalisations. Il traite entre autres les demandes de mariage et de partenariat enregistré, les changements de nom ou de prénom, les processus d'adoption, les déclarations de reconnaissance ainsi que les requêtes de naturalisation. Dans le cadre des procédures de naturalisations, le SAINEC donne aux candidat-e-s des conseils en vue de favoriser leur intégration. Il informe et forme son personnel sur les thématiques liées à la migration et la promotion de l'intégration. Dans cette optique, il est actif dans le cadre du 1^{er} pilier « Information et conseil » (domaines « Primo-information » et « Conseil »).

³⁶ www.fr.ch/osso

³⁷ www.fr.ch/sfp

³⁸ www.epaifribourg.ch

³⁹ www.fr.ch/sainec

Service du médecin cantonal SMC⁴⁰

Le SMC est le centre de référence pour les questions relatives à la santé publique et collabore étroitement avec les autres services publics fédéraux, cantonaux et communaux. Il assure, dans le cadre de ses compétences, l'information et le dialogue avec la population, les médias, les professionnel-le-s, les institutions et établissements publics ou privés. Il pilote des concepts et des stratégies cantonales, notamment dans le domaine de la médecine scolaire et de la santé sexuelle. Le Centre fribourgeois de santé sexuelle CFSS, l'un de ses secteurs, est très impliqué dans la politique d'intégration. Il coordonne le groupe-ressources « Mutilations génitales », conseille et accompagne les migrant-e-s, organise des ateliers à leur attention et participe à la sensibilisation des interprètes communautaires autour de thèmes en lien avec la santé sexuelle. Ces activités sont du ressort du 1^{er} pilier « Information et conseil » (domaines « Primo-informations » et « Conseil »).

Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes SOPFA⁴¹

Le SOPFA aide et informe les jeunes et les adultes à choisir une voie professionnelle et d'étude, à établir un parcours de carrière ou à changer d'orientation. Il soutient et encourage également la formation des adultes. Il gère les demandes de subventionnement ainsi que les contrats de prestations conclus entre l'Etat et diverses associations. Certaines mesures (formation continue des formateurs et formatrices en contexte migratoire, suivi d'orientation des jeunes des classes d'intégration, soutien à la validation des acquis, etc.) sont directement liées à la promotion de l'intégration dans le cadre du 1^{er} pilier « Information et conseil » (domaine « Conseil ») et 2^e pilier « Formation et travail » (domaines « Langue et formation » et « Employabilité »).

Service du personnel et d'organisation SPO⁴²

Le SPO met en œuvre la gestion et la conduite des ressources humaines et de l'organisation de l'Etat en fonction des dispositions légales ainsi que des politiques et stratégies décidées par le Conseil d'Etat. Ses modules de formation sur la diversité culturelle ou l'accueil sont liés à la promotion de l'ouverture des structures à la diversité au cœur du 1^{er} pilier « Information et conseil » (domaines « Conseil » et « Protection contre la discrimination »). En tant que premier employeur du canton, et conformément au rôle de modèle que se doit d'assumer l'Etat, le SPO est un partenaire privilégié pour l'atteinte des objectifs du domaine « Employabilité » du 2^e pilier « Formation et travail ».

Service de la population et des migrants SPoMi⁴³

La mission principale du SPoMi consiste en l'application du cadre légal et le contrôle de l'intégration générale des migrant-e-s. Le SPoMi promeut l'information par la mise à disposition de documentation liée à la migration et à l'intégration. Il informe et forme régulièrement son personnel sur ces thématiques spécifiques. Les domaines prioritaires d'action se situent dans le cadre du 1^{er} pilier « Information et conseil » (domaines « Primo-information » et « Conseil »).

⁴⁰ www.fr.ch/smc

⁴¹ www.fr.ch/sopfa

⁴² www.fr.ch/spo

⁴³ www.fr.ch/spomi

Service public de l'emploi SPE⁴⁴

Le SPE est l'autorité qui traite du marché de l'emploi dans le canton. Il contribue à ce que le marché soit équilibré et prospère. Ses champs d'action concernent la prévention et la lutte contre le chômage ainsi que l'observation, la surveillance et la gestion du marché du travail. Il propose notamment des mesures de formation (continue) pour des personnes en recherche d'emploi. Il intervient dans le cadre du 2^e pilier « Formation et travail » (domaines « Langues et formation » et « Employabilité »).

Service de la santé publique SSP⁴⁵

Le SSP exécute les tâches de planification et de gestion dans le domaine de la santé afin de garantir l'accessibilité aux soins et une prise en charge de qualité pour toute la population du canton. Il est également responsable de la mise en œuvre de la politique cantonale de prévention et de promotion de la santé. Le SSP a inscrit de manière transversale la thématique de la migration dans le cadre de sa stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030). Des collaborations ont été établies avec l'IMR et le SASoc autour du projet « fide grossesse » et de sujets tels que l'accès aux soins et l'interprétariat communautaire, l'encouragement précoce et le 3^e âge. D'autres mesures sont envisagées dans le cadre des programmes « Santé mentale » et « je mange bien, je bouge bien ». Les axes prioritaires du SSP en termes de promotion de l'intégration des migrant-e-s se situent dans les trois piliers « Information et conseil » (domaines « Primo-information » et « Conseil »), « Formation et travail » (domaines « Langues et formation » et « Petite enfance ») et « Communication et intégration sociale » (domaines « Interprétariat communautaire et médiation interculturelle » et « Vivre-ensemble »).

Service des subsides de formation SSF⁴⁶

La mission principale du SSF consiste en l'application de la législation relative à l'octroi des bourses et des prêts d'études. Le but des subsides de formation est de promouvoir l'égalité des chances à l'accès à la formation postobligatoire. Certaines mesures du SSF, comme p. ex. l'octroi de bourses d'études pour jeunes en formation (permis B, C et F avec statut de réfugié-e), sont directement liées à la promotion de l'intégration. Elles concernent en priorité le 2^e pilier « Formation et travail » (domaine « Employabilité »).

2.7. Acteurs spécifiques au niveau communal

Comme déjà mentionné, l'ancrage local du PIC constitue une priorité cantonale. Par conséquent, les communes sont des partenaires privilégiés.

Secteur de la cohésion sociale de la Ville de Fribourg

La Ville de Fribourg est la première commune du canton à compter un poste de Délégué-e (depuis 2012) qui chapeaute le Secteur de la cohésion sociale. Ce dernier assume les tâches suivantes :

⁴⁴ www.fr.ch/spe

⁴⁵ www.fr.ch/ssp

⁴⁶ www.fr.ch/ssf

- > Mettre en œuvre et coordonner la politique de cohésion sociale, de gestion de la diversité socioculturelle (intergénérationnel, interreligieux, migration, handicap) et d'intégration, en phase avec la stratégie fédérale et cantonale ;
- > Initier, promouvoir et accompagner des projets de cohésion sociale sur le plan communal, les animer et les mettre en œuvre ;
- > Encourager, favoriser et créer des conditions propices à la cohésion sociale, aux rencontres et à la connaissance mutuelle de la population ;
- > Assurer et coordonner l'accueil des nouveaux arrivant-e-s et organiser des séances d'information à leur intention ;
- > Soutenir et encadrer les organisations et associations de migrant-e-s ;
- > Assurer la communication entre les autorités et la population résidente ;
- > Financer les projets s'inscrivant dans les domaines définis par l'Administration Générale.

Répondant-e-s communaux en matière d'intégration des migrant-e-s

Conformément à la loi du 24 mars 2011 sur l'intégration des migrant-e-s et la prévention du racisme, chaque commune fribourgeoise est tenue de nommer un-e répondant-e communal-e en matière d'intégration. Après les élections communales de 2016, la DSJ a enjoint les communes à désigner une personne de référence comme lien direct, relais d'informations et partenaire au niveau local. Aujourd'hui, 117 communes disposent d'un-e répondant-e, un résultat réjouissant. L'IMR organise tous les deux ans une conférence à l'attention des communes fribourgeoises et depuis 2017, des séances d'échanges entre répondant-e-s communaux, en français et en allemand.

Organes communaux de contact entre école et parents migrants

Certaines communes du canton telles que Bulle, Courtepin, Fribourg, Guin, Morat ou Villars-sur-Glâne ont instauré une offre pour faciliter l'accueil et le contact entre l'école et les familles migrantes. Cette offre constitue une plus-value importante en termes d'intégration.

Commissions « Communes sympas – Gemeinsam in der Gemeinde »

Chaque Conseil communal impliqué dans cette démarche nomme un responsable de projet pour la mise en œuvre de « Communes sympas – Gemeinsam in der Gemeinde ». Souvent, ce rôle est confié à une commission ad hoc ou à un autre organe, selon l'orientation choisie et le contexte spécifique. Des coordinateurs et coordinatrices assurent la réalisation des projets locaux et l'organisation opérationnelle au plus proche des besoins. Il s'agit de partenaires-clés de l'Etat, notamment pour l'impulsion d'initiatives favorisant le vivre-ensemble et l'accueil des nouveaux habitant-e-s.

2.8. Acteurs associatifs et communautés

Les nombreuses associations et communautés⁴⁷ du canton de Fribourg représentent un relais essentiel pour promouvoir l'intégration sociale et professionnelle des personnes migrantes. Par leur capacité à innover, leur souplesse et leur connaissance du terrain, elles jouent un rôle fondamental dans le travail au quotidien, l'identification des besoins des bénéficiaires, la valorisation des ressources existantes ainsi que l'échange de savoirs, d'informations et d'expériences. Impliqués dans l'organisation de cours de langues, de projets favorisant le vivre-ensemble et les rencontres interculturelles, les acteurs associatifs et les communautés s'engagent auprès d'un public varié, qu'il soit suisse ou migrant. Ces partenaires s'adaptent et suivent les mutations de la société, à l'instar de la création de nouvelles initiatives citoyennes pour accompagner l'arrivée de personnes relevant du domaine de l'asile. Ils ont compris l'importance d'inscrire leurs actions dans la durée et la professionnalisation. Dans le cadre du PIC, ils peuvent déposer des demandes de subventions pour la réalisation de mesures d'intégration spécifiques.

⁴⁷ Pour des raisons liées au cadre et aux objectifs du PIC, le nom et le rôle de celles-ci ne sont pas mentionnés exhaustivement dans le présent document.

III. PARTIE I : PREMIER BILAN DU PIC 1 (2014-2017)

Avant de se projeter vers le PIC 2, il est utile de rappeler les objectifs du PIC 1 et de dresser un bilan prospectif des quatre dernières années. Le bilan et les enjeux décrits ci-dessous ont été compilés par l'IMR et le SASoc sur la base de l'analyse des dispositifs, des projets et des mesures d'intégration mis en œuvre entre 2014 et 2017. Il tient également compte :

- > Des apports de la démarche participative du 19 janvier 2017⁴⁸ animée par la HETS-FR⁴⁹ ;
- > Des observations et conclusions des partenaires et acteurs du terrain ;
- > Des rencontres bilatérales avec des partenaires étatiques et communaux (SSP, SOPFA, SEnOF, DOA, FpT, Secteur de la cohésion sociale de la Ville de Fribourg) ;
- > Des bilans avec les prestataires ORS et Caritas Suisse.

1. Rappel des objectifs du PIC 1 par pilier

1^{er} pilier « Information et conseil »

- > Le PIC 1 mène une stratégie cantonale pour harmoniser l'accueil des nouveaux arrivant-e-s.
- > Il soutient les communes qui développent des démarches et des projets d'accueil pour personnes nouvellement arrivées.
- > Il propose des stratégies d'information par divers canaux et espaces.
- > Il soutient les organisations spécialisées qui fournissent des prestations adaptées à différents publics, notamment les requérant-e-s d'asile et les réfugié-e-s statutaires.

2^e pilier « Formation et travail »

- > Le PIC 1 encourage l'offre et l'accessibilité des cours de langues en termes de coût, de proximité géographique, d'horaires et de mise à disposition de services (espace enfants, etc.).
- > Il promeut le développement de différents types de cours de langues (modalités d'enseignement, structure et rythme) et de niveaux distincts d'apprentissage.
- > Il consolide et encourage la collaboration avec des prestataires de cours de langues hétérogènes.

3^e pilier « Communication et intégration sociale »

- > Le PIC 1 promeut la mise en réseau des nombreux acteurs cantonaux concernés par la thématique transversale de la cohésion sociale.
- > Il stimule la réalisation de projets favorisant la cohésion sociale et la participation citoyenne au niveau local.
- > Il encourage et soutient la diversité des partenaires de projets promouvant le vivre-ensemble.

2. Bilan qualitatif et chiffré

Le premier bilan du PIC 1 est très positif. Le « Groupe de pilotage PIC » se réjouit d'être au cœur d'une dynamique constructive. Il peut compter sur une richesse de collaborations et de partenaires

⁴⁸ Le 19 janvier 2017, une matinée de travail a réuni une huitantaine d'acteurs cantonaux issus d'associations, de communautés, de services étatiques et de communes. Cette démarche participative organisée en collaboration avec la HETS-FR avait plusieurs objectifs : établir un bilan des activités, projets et mesures réalisés dans le cadre du PIC 1 et préparer le PIC 2.

⁴⁹ Sur mandat de l'IMR et du SASoc, la HETS-FR a rédigé en 2012 une « Etude préalable à la conceptualisation d'une politique cantonale d'intégration ». Les résultats de cette étude ont été rassemblés dans un rapport qui a contribué à la définition de la stratégie cantonale d'intégration 2014-2017.

(monde associatif, communautés de migrant-e-s, milieux économiques, services étatiques, communes, Confédération, etc.), souples, réactifs, entreprenants et professionnels.

Le « Groupe de pilotage PIC » présente ci-dessous plusieurs réalisations qui ont porté leurs fruits :

- > Décentralisation de l'offre dans tous les districts ;
- > Amélioration de l'accessibilité des projets pour le public cible (gratuité, qualité et pertinence de l'information donnée, réponse à des besoins, espace enfants, etc.) ;
- > Systématisation des approches stimulantes de l'« aller vers » et du « faire avec » ;
- > Instauration d'échanges de type horizontal ;
- > Formation et mobilisation de personnes-relais ;
- > Mise en réseau des acteurs de l'intégration (administrations, écoles, associations, etc.) ;
- > Participation de tou-t-e-s à la construction du vivre-ensemble, du partage et des liens sociaux ;
- > Accompagnement personnalisé des participant-e-s aux mesures d'intégration avec prise en compte des besoins spécifiques dans le respect du rythme des personnes ;
- > Changements positifs observés chez les participant-e-s aux mesures d'intégration (construction de la confiance, développement personnel, acquisition de compétences, etc.) ;
- > Prise en compte des besoins et des ressources des bénéficiaires des mesures d'intégration ;
- > Recherche de l'efficacité des mesures d'intégration ;
- > Bilinguisme et utilité économique des mesures d'intégration ;
- > Intégration socioprofessionnelle des personnes migrantes avec et dans la population autochtone ;
- > Fort ancrage local du dispositif d'intégration cantonal.

La planification du PIC sur quatre ans a permis une stabilisation de l'offre existante et une vision à plus long-terme. Ces nouvelles modalités ont contribué à :

- > Augmenter les moyens financiers, notamment en faveur des prestataires de cours de langues ;
- > Conclure un mandat de prestations tripartite Caritas Suisse – DSAS – DSJ pour le service d'interprétariat communautaire « se comprendre » ;
- > Instaurer un service de consultation et de prévention du racisme « se respecter » ;
- > Consolider la qualité des projets réalisés.

D'un point de vue quantitatif, des avancées et résultats marquants du PIC ⁵⁰ sont énumérés ci-après :

- > Subvention de 44 projets de « Primo-information », « Protection contre la discrimination » et « Vivre-ensemble » ;
- > Nominations de 117 répondant-e-s communaux en matière d'intégration ;
- > 58 consultations juridiques offertes par « se respecter » ;
- > Subvention et accompagnement de 57 projets « Formation et travail » ;
- > Participation de 1000 personnes du domaine de l'asile et des réfugiés à des cours de langues ;
- > Cofinancement de 43 participations aux modules de formation « fide » ;
- > Organisation de 800 stages en entreprise pour personnes admises à titre provisoire et réfugiées ;
- > Création de huit postes de conseillers et conseillères en intégration professionnelle, rattachés aux structures d'ORS et de Caritas Suisse ;
- > Pool de 60 interprètes communautaires disponibles dans 40 langues ;
- > Total de 25 000 heures d'interprétariat ;
- > Huit « Communes sympas », dans lesquelles vit le 50 % de la population migrante du canton ;
- > Soutien financier octroyé à 16 formations d'agent-e-s sympas – VernetzerInnen + ;

⁵⁰ La période concernée court de 2014 à 2016.

- > Formation de base de 400 agent-e-s sympas ;
- > Activité de plus de 350 bénévoles dans le domaine de l'asile et des réfugiés ;
- > Organisation de 27 journées d'échanges avec des partenaires impliqués pour stimuler et optimiser les collaborations et le dispositif d'intégration cantonal ;
- > Tenue de 23 séances de la CMR et de ses sous-groupes.

3. Du PIC 1 au PIC 2: défis à relever

L'expérience du PIC 1 a permis de tirer de nombreux enseignements et a mis en lumière un certain nombre de défis :

- > Planifier les prestations d'intégration en adéquation avec la fluctuation des publics cible et l'évolution des problématiques ;
- > Gérer l'opérationnel avec des ressources humaines et financières limitées ;
- > Promouvoir l'offre en matière d'intégration ;
- > Renforcer le lobbying auprès des décideurs ;
- > Evaluer plus systématiquement les besoins et la satisfaction des bénéficiaires des mesures ;
- > Atteindre et informer les catégories de migrant-e-s les plus vulnérables (personnes fragilisées avec des problèmes de santé ou avec un faible bagage de formation, familles monoparentales, enfants, personnes âgées et isolées, requérant-e-s d'asile mineurs non accompagnés, etc.) ;
- > Faciliter l'accès aux prestations de santé pour les personnes souffrant de traumatismes ;
- > Continuer à cultiver le bilinguisme inhérent au canton de Fribourg ;
- > Formaliser la collaboration avec le Secteur de la cohésion sociale de la Ville de Fribourg ;
- > Assurer une plus grande cohérence stratégique et un meilleur équilibre entre les différents piliers ;
- > Réviser certains objectifs qui se sont avérés trop ambitieux ou inadaptés dans la pratique ;
- > Pérenniser les piliers déjà bien implantés et soutenir dans les prochaines années les piliers plus fragiles qui ont nécessité davantage d'innovations et de développements ;
- > Améliorer la coordination dans les domaines « Primo-information » et « Conseil » ;
- > Développer l'employabilité des personnes migrantes et en particulier celles du domaine de l'asile et des réfugiés, notamment en encourageant l'implication des employeurs ;
- > Valoriser le bénévolat ;
- > Stimuler l'implication de la population autochtone dans l'intégration sociale.

La majorité de ces défis et pistes de réflexion ont été pris en considération dans l'élaboration du PIC 2 et retranscrits dans les piliers correspondants. En termes de collaboration avec l'échelon communal, la mise en œuvre du PIC 2 impliquera une nouveauté. En effet, la DSJ prévoit de signer une convention quadriennale⁵¹ avec le Secteur de la cohésion sociale de la Ville de Fribourg. Cette convention permettra de clarifier les collaborations, la répartition des tâches, les contributions financières, les objectifs spécifiques et les effets visés par le programme communal. Elle concernera les domaines « Primo-information », « Petite enfance », « Employabilité » et « Vivre-ensemble ». La répartition financière se basera sur la clé de répartition de la Confédération⁵².

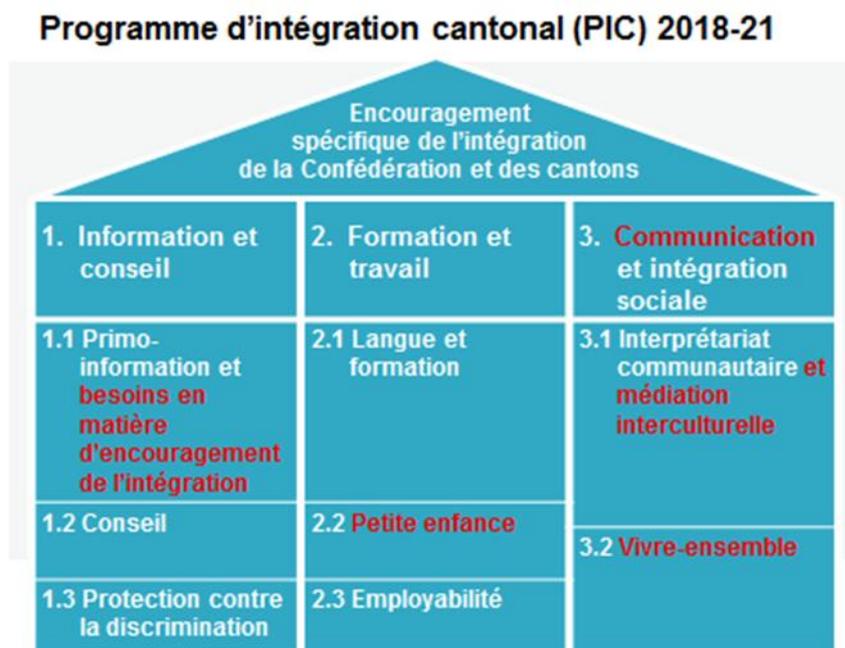
⁵¹ Afin d'atteindre les objectifs définis au niveau national, les cantons peuvent signer une convention de collaboration avec les communes. La nomination d'un-e délégué-e est un prérequis pour entrer en matière pour l'établissement d'une telle convention.

⁵² Les projets de cadre de collaboration et de convention Ville – Canton sont annexés au présent document.

IV. PARTIE II : PIC 2 (2018-2021)

La rédaction du PIC 2 suit un canevas de documents fournis par le SEM. Le nouveau concept d'intégration fribourgeois se calque sur les douze objectifs stratégiques communs fixés pour tous les cantons suisses et répartis sur trois piliers.

Dans une logique de continuité, le « Groupe de pilotage PIC » a adapté la « Maison bleue » en adéquation avec la nouvelle nomenclature du SEM (changements en rouge ci-dessous).



Un résumé du contexte fribourgeois introduit chacun des huit domaines des trois piliers. Chaque objectif stratégique est lié à des objectifs d'effets et de prestations ainsi qu'à des mesures.

1. 1^{er} pilier : Information et conseil

Ce pilier regroupe les domaines de la « Primo-information », du « Conseil » et de la « Protection contre la discrimination ». Il vise les finalités suivantes :

- > Toute personne arrivant de l'étranger dans la perspective de séjourner légalement et durablement en Suisse doit être accueillie, conseillée et informée sur les conditions de vie en Suisse et sur les offres en matière d'intégration.
- > Toute personne victime de discrimination en raison de ses origines doit pouvoir obtenir un conseil professionnel.
- > Des mesures d'information et de sensibilisation doivent être développées à l'intention des spécialistes, des institutions et de la population.

1.1. Primo-information et besoins en matière d'encouragement de l'intégration

La primo-information mise en pratique dans le PIC 1 a confirmé la pertinence d'une approche communale couplant information individuelle (au guichet des administrations) et collective (dans le cadre de séances d'accueil).

Dans le champ de l'asile, ORS et Caritas Suisse sont au centre des dispositifs d'information. A l'arrivée des requérant-e-s, un premier contact a lieu entre la personne et l'institution mandatée. Cette rencontre initiale permet la distribution de matériaux informatifs et l'orientation individuelle. En plus des défis de compréhension, la population accueillie manifeste des besoins différents en fonction de son niveau de scolarisation et de qualification, de sa culture et langue d'origine ainsi que de son parcours migratoire.

La transmission d'information se déroulait jusqu'à présent plutôt individuellement, via le personnel du premier foyer d'hébergement. Un état des lieux sur l'accueil mené par le SASoc entre 2015 et 2017 a montré la nécessité d'organiser également des séances d'accueil collectives. Cette démarche participative riche en enseignements a démontré que l'information est un processus qui se consolide dans le temps au-delà des statuts de séjour et d'établissement et que chaque étape du parcours d'asile nécessite d'autres messages, l'implication de partenaires spécifiques et la création de ponts. Elle a aussi permis de répertorier les offres et de proposer aux professionnel-le-s une réflexion basée sur les besoins. L'étude a été lancée durant une période de forte augmentation du nombre de requérant-e-s d'asile qui a impliqué une adaptation de la prise en charge des personnes (en raison de la diminution de la durée du séjour en foyer de premier accueil).

L'IMR et le SASoc investissent des ressources en personnel pour l'organisation des échanges, la création d'outils et la coordination des mesures. Au travers de l'appel à projets « Accueil et informations », l'IMR soutient des initiatives communales et associatives. Les répondant-e-s communaux en matière d'intégration sont à la fois des organisateurs et stimulateurs de projets ainsi que des financeurs et examinateurs de demandes de subventions.

Divers instruments permettent de mesurer et d'assurer la qualité du domaine « Primo-information » :

- > Rapports finaux des projets subventionnés ;
- > Visite de projets subventionnés ;
- > Séances de bilan avec les responsables de projets ;
- > Formulaire d'évaluation et/ou procès-verbaux des séances d'échanges ;
- > Formulaire d'évaluation des séances d'accueil dans le domaine de l'asile et des réfugiés ;
- > Statistiques de la [Plateforme INTEGRATION](#) ;
- > Retour des communes sur la brochure « Le canton de Fribourg vous souhaite la bienvenue » ;
- > Echanges avec d'autres services au niveau national ;
- > Enquêtes périodiques auprès du personnel et des personnes du domaine de l'asile et des réfugiés.

Objectif stratégique 1

Toute personne arrivant de l'étranger dans la perspective de séjourner légalement et durablement en Suisse est accueillie et informée sur les principales conditions de vie en Suisse et sur les offres en matière d'intégration.

Objectifs d'effets

- > La diffusion d'informations pour personnes nouvellement arrivées est systématisée, complétée et coordonnée.
- > Les communes disposent d'un soutien efficace pour mettre en place des mesures, pérenniser ou améliorer le dispositif existant.

Objectifs de prestations

- > En 2021, la nouvelle brochure « Bienvenue dans le canton de Fribourg » est commandée par 90 % des communes fribourgeoises, prioritairement celles qui comptent le plus grand nombre de nouveaux habitant-e-s.
- > A partir de 2019, toutes les personnes adultes du domaine de l'asile et des réfugiés qui séjournent plus de trois mois dans le canton de Fribourg reçoivent de manière systématique des informations (séjour, procédure d'asile, santé, vie quotidienne et intégration socioprofessionnelle) dans le cadre de séances d'accueil collectives ou individuelles.
- > A la fin 2019, les personnes du domaine de l'asile et des réfugiés disposent de matériels d'informations adaptés et facilement accessibles.
- > Le nombre de séances d'accueil communales et de projets subventionnés augmentent.

Mesures

Création et promotion d'outils d'informations

Des outils d'information seront proposés aux communes pour les soutenir dans leur travail d'accueil et stimuler une uniformité et une qualité de l'information. Une édition remaniée de la brochure « Le canton de Fribourg vous souhaite la bienvenue » sera disponible pour la période 2018-2021. Elle sera traduite en trois langues supplémentaires afin de répondre à l'évolution de la population étrangère. Elle sera aussi à disposition de partenaires associatifs et économiques (agences de placement, etc.). La mise à jour de la [Plateforme INTEGRATION](#) et du [site internet](#) de l'IMR, ainsi que leur promotion auprès des communes, seront poursuivies.

Le projet novateur « Welcome ! » (conceptualisé par le SASoc, ORS et Caritas Suisse) fournira des supports audiovisuels dans plusieurs langues afin de faciliter la transmission et la compréhension d'informations techniques et liées au vivre-ensemble. Pour chaque thème identifié (premier accueil, sécurité, droits et devoirs, accès à la santé, etc.), une séquence vidéo sera réalisée et accessible par internet ou application smartphone. Ces supports seront utilisés lors de séances d'accueil collectives et de manière individuelle, par le biais d'ordinateurs et téléphones portables. D'autres outils tels que les [films d'information](#) sur le fonctionnement de l'école seront développés et largement diffusés.

Séances d'accueil adaptées dans le domaine de l'asile et des réfugiés

L'état des lieux du SASoc a montré la nécessité d'organiser, outre un accueil personnalisé, des séances d'accueil collectives basées sur la confiance et le dialogue. Ces sessions, systématisées par ORS et Caritas Suisse, poseront le cadre institutionnel et les rôles des instances compétentes pour la procédure d'asile. Elles fourniront des informations pratiques sur la vie quotidienne en Suisse.

Appel à projets « Accueil et informations »

Cet appel à projets s'adressera prioritairement aux communes. Ouvert toute l'année, il permettra notamment de mettre sur pied des séances d'accueil, de développer des outils et de soutenir le recours aux interprètes.

Objectif stratégique 2

Les migrant-e-s qui présentent des besoins spécifiques en matière d'intégration se voient proposer dès que possible, mais au plus tard une année après leur arrivée, des mesures d'encouragement adéquates.

Objectifs d'effets

- > La production et la diffusion d'informations adaptées pour des publics spécifiques est renforcée.
- > La mise en réseau en matière d'accueil de publics spécifiques est stimulée afin de favoriser la cohérence des actions.

Objectifs de prestations

- > Dès 2018, des associations, des acteurs spécialisés et des initiatives de la société civile sont subventionnés pour mettre en place des mesures spécifiques.
- > Dès 2018, l'IMR, le SASoc et d'autres partenaires se rencontrent au moins une fois par année pour échanger et se coordonner sur les prestations et stratégies.
- > Dès 2019, les professionnel-le-s du domaine de l'asile et des réfugiés disposent d'une banque documentaire de données qui permet d'informer les personnes concernées (vie quotidienne, vivre-ensemble, santé, sécurité, procédures, intégration socioprofessionnelle, etc.).

Mesures

Appel à projets « Accueil et informations »

L'appel à projets « Accueil et informations » sera étendu à des partenaires associatifs, des structures ordinaires et la société civile pour répondre à des besoins spécifiques. Il prendra également en compte les cours d'intégration sur la vie quotidienne.

Développement de projets pour des publics spécifiques du domaine de l'asile et des réfugiés

L'accompagnement des requérant-e-s d'asile mineurs non-accompagnés RMNA, notamment, constitue un défi qui a donné lieu à des mesures au cours des dernières années. L'une d'elles, « Intégration via Prévention », née de la collaboration entre ORS, la police de proximité et le SASoc, sera poursuivie. D'autres mesures seront développées pour des publics spécifiques en fonction de l'évolution du domaine de l'asile et des réfugiés.

Création de synergies entre les acteurs impliqués dans la primo-information (IMR/SASoc et partenaires)

L'état des lieux du SASoc a donné naissance en 2016 à un groupe de travail dont l'objectif est d'échanger les expériences, créer un réseau de personnes-relais, développer une information cohérente et travailler en synergie. Cette dynamique pourra être élargie à d'autres partenaires actifs dans la primo-information (CFSS, associations, etc.).

1.2. Conseil

Le conseil est une notion polysémique recoupant diverses réalités, individuelles, collectives et institutionnelles. Il est, dans la pratique, transversal à tous les piliers du PIC. Des actions de sensibilisation de la population sont développées dans le domaine « Conseil », mais également dans les domaines « Employabilité » et « Protection contre la discrimination ».

L'IMR, en collaboration avec le SASoc, s'investit prioritairement dans le renforcement et l'ancrage durable du conseil dans les structures ordinaires. Même s'il continue à répondre ponctuellement à des besoins individuels, il priorise le soutien des institutions et des communes au service de toute la population et, par conséquent, des migrant-e-s (administrations communales, FpT, SAINEC, CFSS, SPoMi, etc.). En interaction avec ces acteurs généralistes ou d'autres plus spécialisés (COLAMIF, coordination pour la scolarisation des enfants migrants, etc.), il prend soin de vulgariser et d'adapter

les informations liées à l'intégration des migrant-e-s. Il reste attentif à des besoins spécifiques qui pourraient être formulés ainsi qu'à des lacunes qui nécessiteraient des développements supplémentaires. Dans cette logique, il développe une collaboration privilégiée avec FpT, une institution qui a un rôle d'orientation, d'observation et d'identification d'éventuels besoins émergeant dans la population fribourgeoise.

Le conseil individualisé des personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés est au cœur des mandats octroyés à ORS et Caritas Suisse. Les personnes admises à titre provisoire et réfugiées bénéficient d'un conseil spécialisé en intégration sociale et professionnelle basé sur le coaching et le case management. La participation active à cette mesure fait l'objet d'un contrat d'intégration entre la personne concernée et le prestataire. Il définit les droits et devoirs des bénéficiaires ainsi que les modalités de collaboration. Les professionnel-le-s évaluent les ressources et besoins de la personne bénéficiaire et établissent avec elle un projet d'intégration et un plan d'action. Ils se chargent de leur mise en œuvre, de leur suivi régulier et des ajustements nécessaires.

Dans le cadre du projet-pilote de la CMR « Migration et 3^e âge »⁵³, des personnes-relais ont été formées et accompagnées pour réaliser des séances de conseil et d'information dans leurs communautés respectives. Ces personnes-relais ont renforcé leurs compétences et mobilisé d'autres compatriotes (interprètes, assistant-e-s sociaux, etc.). Cette démarche a permis de partir des besoins des participant-e-s, d'atteindre des personnes de différents milieux et de développer un concept de conseil de proximité qui s'inscrit dans la durabilité.

L'IMR et le SASoc, de par leurs connaissances des questions migratoires, ont une mission de conseil et d'expertise. L'IMR participe aux groupes de travail « Mutilations génitales MGF » et « Mariages forcés MF » coordonnés par le CFSS et le BEF et qui font suite à la publication de guides de prise en charge concernant ces deux thématiques. L'IMR suit les évolutions au niveau national et est chargé des questions de prévention en la matière. L'IMR et le SASoc font partie de commissions cantonales sur des sujets en lien avec l'intégration (cf. Introduction préliminaire, point 2.5). Ils sont à disposition d'institutions privées et publiques pour des réflexions, des conseils et des collaborations (Office familial pour la question de la circoncision, Association régionale de la Gruyère ARG pour l'organisation d'états généraux de l'intégration, etc.). L'IMR organise, en collaboration avec « se respecter », des journées d'échanges annuelles « La diversité culturelle et ses défis dans votre activité professionnelle ». Proposées gratuitement en français et allemand au personnel communal en contact avec des migrant-e-s, aux répondant-e-s en matière d'intégration et aux élu-e-s, elles combinent éclairages théoriques et légaux et exercices sur des situations concrètes.

Les ressources en personnel sont prioritairement investies dans l'engagement de conseillers et conseillères en intégration, la participation à des groupes de travail, la mise sur pied de séances d'échanges et de formations et l'accompagnement des personnes-relais. Les formations sont organisées en collaboration avec « se respecter » et « se comprendre ».

⁵³ cf. rapport final en annexe

Divers instruments permettent de mesurer et d'assurer la qualité du domaine « Conseil » :

- > Séances de bilan avec les partenaires impliqués ;
- > Echanges avec d'autres services aux niveaux cantonal et national ;
- > Formulaire d'évaluation des séances d'échanges, d'information et de formation ;
- > Evaluation qualitative et quantitative du conseil spécialisé à l'intégration ;
- > Evaluation des formations des personnes-relais et des séances du « Groupe-réseau PIC » ;
- > Statistiques des partenaires du conseil et des sites internet concernés ;
- > Enquêtes de satisfaction à la suite d'actions de sensibilisation et revues de presse.

Objectif stratégique 3

Les migrant-e-s sont informés et conseillés en matière d'apprentissage de la langue, de maîtrise du quotidien et d'intégration professionnelle et sociale.

Objectifs d'effets

- > L'offre ordinaire en matière de conseil est consolidée, coordonnée et adaptée aux besoins.
- > Les activités d'orientation et de conseil pour les personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés sont efficaces, coordonnées et adaptées.
- > Des personnes-relais sont identifiées, soutenues et intégrées dans les activités de conseil spécifique.

Objectifs de prestations

- > Dès 2018, les collaborations entre le « Groupe de pilotage PIC » et les acteurs spécialisés dans le conseil sont formalisées
- > A partir de 2018, 90 % des personnes du domaine de l'asile et des réfugiés, âgées entre 16 et 60 ans, bénéficient d'un conseil spécialisé en intégration (coaching ou case management).
- > Dès 2018, les personnes qui présentent des besoins spécifiques en matière d'intégration se voient proposer un soutien par des personnes-relais.

Mesures

Renforcement des partenaires actifs dans le conseil

Pour le conseil individualisé, l'IMR se basera sur les structures ordinaires au service de toute la population qui s'adaptent continuellement à la diversité des besoins. Il les soutiendra plus spécifiquement dans les questions liées à l'intégration des migrant-e-s. Il échangera avec les principaux acteurs pour affiner les orientations, identifier les lacunes et mettre en œuvre des mesures spécifiques.

Conseil spécialisé à l'intégration pour les personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés

Le concept à succès (conseil individualisé des personnes admises à titre provisoire et réfugiées) sera activement poursuivi dans le cadre du PIC 2.

Implication de personnes-relais dans des mesures spécifiques

Sur la base des expériences du PIC 1, la démarche favorisant le recours à des personnes-relais sera poursuivie, affinée, élargie à d'autres thématiques que le 3^e âge et adaptée aux différents acteurs. Axée sur la dimension collective, elle pourra aussi toucher des aspects plus individuels du conseil. De nouvelles personnes-relais seront formées, par exemple des interprètes communautaires.

L'accompagnement spécifique des personnes vulnérables, notamment du domaine de l'asile et des réfugiés, pourrait leur être confié. Le contexte d'intervention, les tâches, le profil, l'appui nécessaire et les conditions de rémunération devront être précisés en collaboration avec « se comprendre ». Un concept élaboré avec la CMR définira l'organisation de ce nouveau réseau.

Objectif stratégique 4

Les spécialistes et les institutions des structures ordinaires ainsi que d'autres cercles intéressés sont informés, conseillés et accompagnés pour éliminer les obstacles à l'intégration, pour les processus d'ouverture transculturelle et pour la mise à disposition de mesures destinées à des groupes cibles spécifiques.

Objectifs d'effets

- > Les activités d'informations, d'orientation et de conseil pour tous les partenaires concernés sont consolidées, développées et adaptées.
- > Les partenaires étatiques directement impliqués dans les politiques d'intégration sont régulièrement informés sur les objectifs, les stratégies et les mesures du PIC.
- > La gestion de la diversité au sein des structures est stimulée.

Objectifs de prestations

- > Durant la durée du PIC 2, l'IMR et le SASoc étendent leurs activités de conseil à de nouveaux partenaires.
- > Jusqu'en 2021, un minimum de 12 séances décentralisées sont organisées à l'attention des répondant-e-s communaux en matière d'intégration.
- > Entre 2018-2021, l'IMR et le SASoc convoquent quatre fois le « Groupe-réseau PIC ».
- > Dès 2018 et pour la durée du PIC 2, une offre de formation continue « Diversité culturelle » est proposée à des services étatiques et d'autres acteurs concernés.

Mesures

Rôle de conseil et d'expertise à l'attention des partenaires concernés

L'IMR et le SASoc continueront à participer activement à des groupes de travail et à des commissions cantonales sur des thématiques en lien avec l'intégration. Le cas échéant, ils s'investiront dans de nouveaux groupes ou commissions.

Organisation de séances d'échanges pour les répondant-e-s communaux

Des séances d'échanges annuelles avec les répondant-e-s communaux pourront être complétées par des rencontres informatives (p.ex. procédures d'asile, passage en appartement dans les communes pour les personnes relevant du domaine de l'asile). La Conférence des communes (tous les deux ans) permettra de toucher un public et des sujets plus larges.

Animation du « Groupe-réseau PIC »

L'IMR et le SASoc coordonneront et animeront le « Groupe-réseau PIC ». Ils sensibiliseront et impliqueront ses membres dans la réalisation du PIC. Des rencontres régulières seront organisées avec certains acteurs comme le SEnOF, le DOA, le SSP, le SOPFA dans le but de renforcer les collaborations, développer des projets et outils communs et de réfléchir à des thématiques spécifiques (scolarisation des enfants migrants, élaboration d'un schéma illustrant les offres de la DICS, de l'IMR et du SASoc en matière d'intégration, projets liés à la santé mentale, etc.)

Organisation de séances d'échanges « Diversité culturelle »

Les journées d'échanges annuelles « La diversité culturelle et ses défis dans votre activité professionnelle » seront poursuivies et étendues aux collaborateurs et collaboratrices de services étatiques confrontés aux problématiques de diversité (enseignant-e-s, responsables d'établissement, etc.). D'autres formations sur la diversité culturelle avec des approches et publics cibles variés existent à Fribourg. Il est prévu de coordonner, d'optimiser et de promouvoir l'offre existante.

Objectif stratégique 5

La population est informée de la situation particulière des étrangers et étrangères des objectifs et principes de base de la politique d'intégration ainsi que de l'encouragement de l'intégration.

Objectifs d'effets

- > Dans le canton de Fribourg, les débats et discussions de fond sur l'intégration et les migrations (spécifiquement l'asile) se déroulent dans un climat constructif et respectueux.

Objectifs de prestations

- > L'IMR et le SASoc mettent à disposition de la population des supports d'information clairs et ciblés.
- > Pendant la durée du PIC 2, au moins deux actions générales de sensibilisation destinées à la population sont organisées.

Mesures

Production, adaptation et promotion d'outils de communication

Les sites internet IMR, SASoc et « [Communes sympas – Gemeinsam in der Gemeinde](#) »⁵⁴ dont les contenus offrent de nombreuses informations sur l'intégration, seront adaptés pour une navigation facilitée. Des publications ciblées sur les réseaux sociaux et des interviews dans les médias permettront d'aborder l'intégration dans sa complexité.

Organisation et participation à des événements d'information, de communication et de sensibilisation

Outre la mise en œuvre de la politique d'intégration cantonale, l'IMR et le SASoc agiront en amont en sensibilisant la population aux différents enjeux de la migration. Le SASoc co-organisera deux fois durant le PIC 2 une action dans le cadre de la journée des réfugié-e-s. La CMR et l'IMR proposeront à un large public des journées thématiques en lien avec la cohésion sociale. La participation de l'IMR et du SASoc à des événements publics permettra de rendre visible les actions menées, de préciser les priorités et de stimuler l'encouragement de l'intégration. Toute nouvelle occasion sera saisie ou provoquée pour développer ce type d'interventions.

1.3. Protection contre la discrimination

Le service de consultation et de prévention du racisme « se respecter » est depuis 2016 le partenaire principal de l'IMR dans ce domaine. Il été officiellement inauguré le 21 mars 2016. En collaboration avec l'IMR, il a créé le site www.serespecter.ch, un flyer trilingue, du matériel

⁵⁴ cf. 3^e pilier

ludique bilingue et d'autres supports promotionnels complémentaires. Pour se faire connaître, il est allé à la rencontre de la population par un stand dans différents lieux du canton. Les consultations sont données en français, allemand, anglais, espagnol et portugais et le recours à un-e interprète peut être sollicité. L'IMR et « se respecter » ont développé en 2017 des mesures de sensibilisation à la diversité culturelle sous forme de journées d'échanges (cf. Partie II, point 1.2).

Un premier bilan des consultations de « se respecter » fait ressortir que 80 % des cas présentés peuvent être qualifiés de « graves » et d'« avérés ». Il démontre que toute personne et institution peut être directement ou indirectement concernée par le racisme et que le meilleur moyen de le prévenir et de le combattre est de gagner des allié-e-s, aux niveaux individuel et structurel.

La stratégie fribourgeoise de protection contre la discrimination s'inscrit dans une logique d'empowerment⁵⁵ des témoins et des personnes victimes ou potentiellement victimes de racisme ainsi que de travail avec des pairs. Elle vise à soutenir les individus, mais également à sensibiliser, renforcer et mettre en lien les institutions, associations, milieux économiques, communes, etc. Les répondant-e-s communaux sont à la fois des stimulateurs de projets ainsi que des financeurs et examinateurs de demandes de subventions.

Depuis sa création, « se respecter » a approfondi un certain nombre de problématiques, dont le profilage ethnique et l'accès à la justice pour les personnes victimes de discriminations. La protection contre la discrimination est une question transversale qui est également mise en exergue dans d'autres domaines (« Conseil », « Employabilité », etc.).

Divers instruments permettent de mesurer et d'assurer la qualité du domaine « Protection contre la discrimination » :

- > Rapports finaux et visite des projets subventionnés ;
- > Séances de bilan avec les responsables de projets et les autres partenaires impliqués ;
- > Rapport annuel du service « se respecter » avec ses statistiques ;
- > Collaboration et échanges au niveau national (notamment au sein du réseau DoSyRa) ;
- > Séances de coordination entre l'IMR et « se respecter » ;
- > Guide de consultation élaboré par « se respecter » ;
- > Enquêtes de satisfaction à la suite d'actions de sensibilisation ;
- > Statistiques de la page Facebook « Semaine contre le racisme » et du site www.serespecter.ch ;
- > Revues de presse.

Objectif stratégique 6

Les institutions des structures ordinaires et les autres cercles intéressés sont informés et conseillés sur les questions de protection contre la discrimination.

Objectifs d'effets

- > Des acteurs étatiques (notamment la justice) sont sensibilisés aux besoins des personnes et groupes particulièrement vulnérables.
- > Des campagnes informent et sensibilisent des publics spécifiques (jeunes, employeurs, etc.).
- > La réalisation de projets est stimulée et renforcée grâce à un accompagnement spécialisé.

⁵⁵ Le concept d'empowerment comprend le pouvoir de changer sa propre vie et de transformer – avec sa communauté – les conditions de vie dans une approche d'action collective et de solidarité (selon Marie-Hélène Bacqué et Caroline Biewener, citées par Valérie Peugeot). www.internetactu.net/2015/11/13/breve-histoire-de-lempowerment-a-la-reconquete-du-sens-politique

Objectifs de prestations

- > D'ici 2018, une étude concernant l'accès à la justice est menée.
- > D'ici 2019, un groupe de travail « Accès à la justice » est constitué.
- > D'ici 2021, au moins quatre campagnes thématiques sont organisées.
- > D'ici 2021, le nombre de projets et de partenaires soutenus est doublé.

Mesures

Etude « Accès à la justice » et sensibilisation des acteurs étatiques

Le travail de réseau et les consultations de « se respecter » ont démontré que l'accès à la justice pour des groupes et personnes victimes de discrimination n'est pas toujours garanti. Une recherche en la matière sera lancée en 2018. D'ici 2019, des échanges avec d'autres spécialistes auront lieu, des stratégies d'actions seront élaborées et des acteurs-clés de la justice contactés et sensibilisés. Un groupe de travail sera constitué pour coordonner ce dossier.

Organisation de campagnes de sensibilisation

Selon les besoins, des campagnes de sensibilisation ciblées seront menées avec et auprès des publics identifiés (jeunes, chef-fe-s d'entreprises, victimes (potentielles) d'actes racistes, acteurs étatiques, etc.). Chaque année, l'IMR participera à la « Semaine contre le racisme – Woche gegen Rassismus ».

Appel à projets « Prévention du racisme »

Chaque année, l'IMR lancera un appel à projets pour compléter l'offre des structures ordinaires. Destiné aux acteurs institutionnels, associatifs, économiques et autres, il comportera un axe « empowerment » et privilégiera de nouvelles collaborations. Il sera possible de déposer des demandes et de recevoir des conseils y relatifs toute l'année.

Objectif stratégique 7

Toute personne discriminée en raison de ses origines ou de son ethnie peut obtenir un conseil et un soutien qualifiés.

Objectifs d'effets

- > Les victimes et les témoins d'actes racistes disposent d'un service de consultation pérenne et professionnel.

Objectifs de prestations

- > Durant la durée du PIC 2, le nombre de consultations augmente.

Mesures

Poursuite et développement du service de consultation et de prévention du racisme

Les personnes confrontées à une situation de discrimination raciale (victimes, témoins, proches) continueront à bénéficier de consultations gratuites et confidentielles. Elles pourront témoigner de manière anonyme par le site web ou la boîte à témoignages qui circulera dans le canton. Le prestataire pourra être sollicité pour donner des formations ou des conférences.

Le recensement des cas et le retour des consultations et témoignages permettront d'identifier les enjeux et lacunes du dispositif et de développer des projets en fonction des besoins constatés. Ils

fourniront une base d'information qui facilitera la détermination de la nouvelle convention qui sera conclue avec le prestataire de service pour la durée du PIC 2.

2. 2^e pilier : Formation et travail

Les domaines « Langue et formation », « Petite enfance » et « Employabilité » sont au cœur de ce pilier et poursuivent les finalités suivantes :

- > Mise à disposition de formations de base pour permettre aux populations migrantes d'acquérir des compétences linguistiques nécessaires à la communication au quotidien ;
- > Développement des offres dans le domaine de la petite enfance pour garantir le principe de l'égalité des chances ;
- > Mise sur pied de mesures ciblées pour promouvoir l'employabilité des migrant-e-s et leur accès au marché du travail.

2.1. Langue et formation

Une offre cantonale solide et diversifiée caractérise le domaine « Langue et formation ». Ce dernier s'articule autour d'un dispositif comprenant le subventionnement de mesures favorisant l'acquisition et le maintien des compétences de base, la formation (continue) des prestataires de cours et l'échanges de pratiques. Il est piloté par l'IMR et le SASoc qui assurent la continuité, le bon fonctionnement, la complémentarité et la qualité des mesures financées.

Les répondant-e-s communaux en matière d'intégration sont des partenaires importants du dispositif, notamment dans l'examen commun des demandes de subventions. Cette démarche participative permet aux communes d'être parties prenantes des processus décisionnels. Une coopération étroite avec les acteurs du terrain garantit la stabilité de l'offre et sa convergence avec les besoins des bénéficiaires. Lors des visites de projets, les prestataires de cours et l'IMR thématisent les différents enjeux (développements, publics visés et atteints, soutien local, finances, etc.). La COLAMIF ainsi que les journées de formation (co-)organisées par l'IMR favorisent la mise en réseau et les échanges d'expériences entre les acteurs. Au niveau étatique, l'IMR est représenté dans la Commission cantonale de la formation des adultes et le SPE participe à l'organisation de la journée d'échanges de pratiques « fide ».

Pour les personnes admises à titre provisoire et réfugiées, les prestations mises en œuvre font partie d'un projet d'intégration individualisé. L'offre a été étendue dans le concept « Bases de langues 2015-2017 »⁵⁶. L'organisation du dispositif a été renforcée afin de gagner en capacité d'anticipation et en efficacité (p. ex. création et gestion d'une liste d'inscription et d'attente centralisée pour ORS et Caritas Suisse). Le projet-pilote « Encouragement précoce de la langue » du SEM a été intégré, pour les mêmes raisons, au projet « Bases de langues ».

Les moyens financiers investis dans le domaine « Langue et formation » sont conséquents. Cette décision s'explique par l'importance de l'apprentissage linguistique pour les migrant-e-s et par le fait que des cours de langues de qualité ont un coût. La participation financière de l'Etat de Fribourg favorise la consolidation de ce domaine et permet aux prestataires d'assurer la poursuite et l'évolution de leurs offres. Certaines communes contribuent par des subventions et/ou la mise à disposition d'infrastructures. La promotion de la formation (continue) constitue un poste budgétaire

⁵⁶ Le projet « Bases de langues 2015-2017 » s'adresse aux personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés et prône un apprentissage tenant compte des profils des personnes.

non négligeable. Le dispositif spécifique « asile » dépend d'un financement hors PIC, dont la source (fédérale et cantonale) varie en fonction du statut de séjour des bénéficiaires.

Divers instruments permettent de mesurer et d'assurer la qualité du domaine « Langue et formation » :

- > Rapports intermédiaires et finaux ;
- > Bilan 2017 du projet « Bases de langues » et résultat de l'évaluation du dispositif ;
- > Visites des projets subventionnés ;
- > Retour des participant-e-s ;
- > Séance de bilan, notamment entre le « Groupe de pilotage PIC » et l'évaluateur mandaté ;
- > Séances de coordination avec le personnel en intégration d'ORS et de Caritas Suisse ;
- > Evaluation des formations (continues) et journées d'échanges ;
- > Labels qualité⁵⁷ (eduQua, fide, etc.).

Objectif stratégique 8

Les migrant-e-s disposent d'offres de formation appropriées leur permettant d'acquérir les compétences linguistiques nécessaires à leur communication au quotidien et adaptées à leur situation professionnelle.

Objectifs d'effets

- > Les participant-e-s bénéficient de cours de langues, de TIC⁵⁸ et de numératie axés sur les situations de la vie quotidienne et leurs ressources personnelles.
- > La qualité des cours de langues est renforcée.
- > Les prestataires de projets sont soutenus dans le développement de leur pratique professionnelle.

Objectifs de prestations

- > Les cours cofinancés basent leurs apprentissages sur des situations de la vie quotidienne.
- > Pendant la durée du PIC 2, 90 % des personnes suivies dans le cadre du conseil spécialisé à l'intégration participent à un cours de langue adapté.
- > D'ici 2021, le dispositif « Langue et formation »⁵⁹ est évalué.
- > Le projet « Bases de langues 2015-2017 » concernant le domaine de l'asile est ajusté en fonction du bilan tiré fin 2017.
- > D'ici 2021, 80 % des prestataires de projets ont, au sein de leur personnel, des formateurs et formatrices ayant suivi au moins un module de formation « fide » ou validé leurs compétences.

Mesures

Appels à projets « Formation des adultes »

Tous les deux ans, l'appel à projets « Formation des adultes » soutiendra des prestations favorisant l'acquisition et le maintien des compétences de base des migrant-e-s. L'offre se concentrera sur des cours de français et d'allemand (à partir du niveau alphabétisation) axés sur des contextes de la vie quotidienne et des compétences langagières directement transférables dans la pratique. Un autre

⁵⁷ Trois institutions fribourgeoises – la Croix-Rouge fribourgeoise CRf, espacefemmes et l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière Fribourg OSEO – ont participé à la phase pilote en vue de l'obtention du label qualité « fide ». A ce jour, l'OSEO a obtenu le label.

⁵⁸ Technologies de l'information et de la communication

⁵⁹ Ce dispositif concernera l'ensemble de l'offre de cours de langues locales subventionnée par l'IMR et le SASoc.

accent sera mis sur les cours de conversation, de mathématiques du quotidien et d'introduction aux TIC. Les cours de numératie et de TIC cofinancés seront complémentaires aux prestations des structures ordinaires, notamment celles du SPE.

Poursuite des prestations en matière d'acquisition et de maintien des compétences de base pour les personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés

Le dispositif actuel répond aux besoins des populations issues de la migration forcée. Il sera poursuivi et optimisé. Dans le cadre de mesures validées par le SASoc, les organisateurs proposeront notamment des cours intensifs d'alphabétisation, des cours de base avec espace enfants et des cours de conversation adaptés aux différents publics.

Evaluation du dispositif « Langue et formation »

De par son importance, le dispositif « Langue et formation » fera l'objet d'une évaluation pour assurer l'efficacité des processus et des mesures et repérer les potentiels d'amélioration. Le « Groupe de pilotage PIC » rédigera un mandat d'évaluation soumis à offre. Il accompagnera la démarche, analysera les résultats et mettra en œuvre les recommandations pertinentes.

Organisation de formations (continues) et d'échanges d'expériences pour les prestataires de cours et cofinancement de la validation de compétences en lien avec « fide »

Les prestataires de cours de langues locales subventionnés dans le cadre du PIC et/ou faisant partie de la plateforme COLAMIF bénéficieront de modules de formation « fide » cofinancés. Ces cours proposés par l'Ecole-club Migros seront disponibles en français et allemand. Le cofinancement pourra s'étendre aux procédures de validation d'acquis en lien avec « fide ». Trois mesures seront mises en œuvre dans le cadre d'échanges d'expériences : rencontre « Formation et travail », journée d'échanges de pratiques « fide » et journée d'échanges COLAMIF.

2.2. Petite enfance

L'offre cantonale en « Petite enfance » se caractérise par une approche mobile et flexible, au plus proche des publics cibles. Acteur-clé de ce domaine, l'association Education Familiale propose sur l'ensemble du canton des prestations (en français et en allemand) qui s'adressent aux enfants et parents, aux communes et aux professionnel-le-s. D'autres projets menés par différents partenaires enrichissent l'offre⁶⁰ : sensibilisation à la langue locale pour enfants en bas âge, diffusion d'informations sur le système scolaire destinée aux parents allophones, accès à la lecture en langues locale et d'origine, projets en lien avec la santé pour les mères enceintes et/ou avec des enfants en bas âge⁶¹, etc. Le succès des diverses mesures dépend d'un travail en réseau constant et efficace. Sur la base de ce constat, le module « Renforçons le réseau des acteurs de l'encouragement précoce ! » a été développé en 2015 par un groupe de travail interdisciplinaire⁶² et testé pour la première fois en 2016 en Gruyère. Cette formation novatrice permet de réunir les acteurs d'un district engagés dans la petite enfance et d'esquisser des pistes communes de réflexion et d'action.

Les moyens financiers cantonaux investis, notamment par le SEJ, le SSP, le SASoc et l'IMR, pour soutenir l'offre et la formation (continue) des partenaires de l'encouragement précoce sont essentiels afin de garantir la pérennité des institutions et des mesures. Les communes contribuent à

⁶⁰ A mentionner que le Service éducatif itinérant SEI propose une offre spécialisée pour enfants entre 0 et 7 ans qui présentent un développement inhabituel, différent ou à risque, ainsi que pour enfants porteurs d'un handicap.

⁶¹ Collaboration avec le SSP

⁶² Département des Sciences de l'éducation de l'Université de Fribourg, DOA, Education Familiale, IMR, SEJ et SEnOF

la couverture des frais par des subventions et/ou par la mise à disposition d'infrastructures. De plus, elles constituent des partenaires essentiels dans l'examen de demandes de subventions.

Divers instruments permettent de mesurer et d'assurer la qualité du domaine « Petite enfance » :

- > Rapports intermédiaires et finaux ;
- > Visites de projets subventionnés ;
- > Séances bilan avec les partenaires de projets et d'autres acteurs concernés ;
- > Bilan des partenaires de la plateforme ;
- > Evaluation des formations (continues) ;
- > Séances de coordination interinstitutionnelles.

Objectif stratégique 9

Les familles migrantes sont informées des offres concernant la petite enfance dans les domaines de la prise en charge médicale, du soutien familial, de l'encouragement de l'intégration et de la promotion de la santé, et elles ont accès à ces offres dans le respect du principe de l'égalité des chances.

Objectifs d'effets

- > Les offres en matière de petite enfance sont développées en valorisant les ressources et identifiant les besoins des parents migrants et de leurs enfants (0 à 6 ans).
- > Les acteurs de la petite enfance sont sensibilisés aux enjeux de l'interculturalité.
- > Le travail interdisciplinaire est renforcé, notamment entre les acteurs du préscolaire et scolaire.

Objectifs de prestations

- > D'ici 2021, le nombre de projets « Petite enfance » augmente et l'offre se diversifie.
- > Le nombre d'enfants du domaine de l'asile et des réfugiés qui fréquentent l'école maternelle, les groupes de jeux, les maisons vertes ou une structure équivalente augmente de 50 % entre le début et la fin du PIC 2.
- > D'ici 2021, le module « Renforçons le réseau des acteurs de l'encouragement précoce ! » est réalisé dans tous les districts fribourgeois.
- > D'ici 2021, la plateforme « Petite enfance » recense les mesures existantes et met en réseau la majorité des partenaires.

Mesures

Appels à projets « Petite enfance »

Tous les deux ans, l'appel à projets « Petite enfance » soutiendra des démarches promouvant le développement des enfants (0 à 6 ans) et des mesures de soutien à la parentalité.

Accès renforcé aux prestations d'encouragement précoce, notamment pour les personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés

Dans le souci d'une intégration sociale durable, des montants seront investis pour faciliter l'accès des enfants du domaine de l'asile et des réfugiés aux écoles maternelles, aux groupes de jeux ou aux

maisons vertes⁶³. Les prestations préparant l'entrée des enfants à l'école seront soutenues et adaptées aux besoins.

Organisation de formations (continues) pour les acteurs de la petite enfance

Faisant suite à la phase pilote 2016-2017, le module « Renforçons le réseau des acteurs de l'encouragement précoce ! » sera étendu aux autres districts du canton. Un accent particulier sera placé sur l'échange de pratiques, la collaboration et coordination interdisciplinaires, l'interculturalité et les ressources des publics cibles.

Mise en place d'une plateforme « Petite enfance »

Des projets liés à la petite enfance⁶⁴ réunissant Education Familiale, l'IMR, le SEnOF et DOA, le SASoc, le SSP, le SEJ et l'Université de Fribourg sont d'ores et déjà mis en œuvre. Ces collaborations n'ont pas été formalisées. Une plateforme « Petite enfance » sera constituée pour optimiser le travail en réseau et la diffusion d'informations. Elle sera étendue à d'autres acteurs tels que la Ville de Fribourg.

2.3. Employabilité

La notion d'employabilité est multidimensionnelle et dépend de deux facteurs déterminants :

- > Les facteurs individuels (compétences, santé et bien-être, situation familiale, rapport au travail, accès aux ressources, adaptabilité, mobilité. etc.) ;
- > Les facteurs externes (offre et demande, contexte démographique, support organisationnel, etc.).

Pour être efficaces, les politiques d'intégration liées à l'employabilité doivent viser les bénéficiaires, les réseaux de soutien et les entreprises. L'IMR et le SASoc ont développé des liens solides avec les partenaires du social et économiques dans le cadre d'échanges bilatéraux ou de participation à des projets communs (p. ex. édition du « Guide de bonnes pratiques » et de la « Check-list pour employeurs » de la CMR, développement du projet-pilote « Vitamin F », éditions 2015 et 2017 de « Start ! Forum des métiers », etc.). C'est dans le domaine de l'asile et des réfugiés que des prestations spécifiques ont avant tout été mises en œuvre. La priorité fixée à ORS et Caritas Suisse dans le développement du réseau d'entreprises partenaires a porté ses fruits : de 2014 à 2016, le nombre de personnes admises à titre provisoire et réfugiées ayant trouvé un emploi est passé de 193 à 300, soit une augmentation de plus de 35 %.

Plusieurs mesures prévues dans le PIC 1 n'ont pu être réalisées, notamment la constitution du pool de jeunes migrant-e-s, le développement des prestations de validation des acquis et reconnaissance des formations étrangères ou la mise en œuvre du « Chèque-formation ». La plupart de ces mesures ont été écartées dans l'immédiat, par manque de ressources ou parce qu'elles n'étaient plus pertinentes.

Divers instruments permettent de mesurer et d'assurer la qualité du domaine « Employabilité » :

- > Evaluation du potentiel et profilage des personnes du domaine de l'asile et des réfugiés dans le cadre du conseil spécialisé à l'intégration ;

⁶³ A noter que ces offres sont indépendantes de l'occupation des parents et les dépenses ne sont pas assimilables à des frais de garde d'enfants pris en charge par les représentant-e-s légaux ou subsidiairement par l'aide sociale. Le financement de cette mesure se fera au travers des forfaits d'intégration dévolus aux personnes du domaine de l'asile et des réfugiés.

⁶⁴ Module « Renforçons le réseau des acteurs de l'encouragement précoce ! », « Cours fide portant sur la grossesse, la naissance et la petite enfance », etc.

- > Constitution d'un projet d'intégration individualisé entre les personnes du domaine de l'asile et des réfugiés et les professionnel-le-s de l'intégration⁶⁵ ;
- > Nombre de personnes ayant bénéficié d'un conseil individualisé ;
- > Statistiques⁶⁶ et rapports d'activités ORS et Caritas Suisse ;
- > Procès-verbaux des séances et séances bilan ;
- > Revues de presse.

Objectif stratégique 10

Les migrant-e-s qui n'ont pas directement accès aux structures ordinaires disposent d'une offre d'encouragement qui les prépare aux offres de formation du postobligatoire, notamment la formation professionnelle (y compris les offres de formation transitoire) et/ou améliore leur employabilité.

Objectifs d'effets

- > Les personnes du domaine de l'asile disposent de mesures accessibles et adaptées pour favoriser leur intégration professionnelle durable.
- > Les personnes migrantes souhaitant faire valider des acquis et formations obtenus à l'étranger sont soutenues par un conseil individualisé.
- > Les partenaires économiques sont sensibilisés à la thématique de l'intégration professionnelle des personnes migrantes (en particulier du domaine de l'asile et des réfugiés).

Objectifs de prestations

- > Pendant la durée du PIC 2, le nombre de stages d'intégration est stable ou en évolution.
- > Chaque année, au moins vingt mesures de subsides à l'embauche sont organisées et présentent un taux d'insertion de 50 %.
- > Dès 2019, 50 % des personnes ayant accompli une formation appliquée s'insèrent professionnellement dans un délai de trois mois.
- > Dès 2019, chaque programme d'occupation dispose d'un plan de formation et d'un système de validation des acquis réalisés durant le programme.
- > D'ici la fin du PIC 2, le concept de conseil individualisé est testé.
- > D'ici la fin du PIC 2, l'IMR et le SASoc organisent ou participent à des événements en lien avec l'intégration professionnelle.
- > D'ici la fin du PIC 2, l'IMR et le SASoc renforcent la collaboration avec les milieux économiques.

Mesures

Maintien de l'activité par les programmes d'occupation

Les premiers programmes d'occupation ont été développés afin de préparer le retour au pays d'origine. Les attentes et les exigences ont changé et il est nécessaire d'articuler les programmes d'occupation avec les prestations d'intégration. Un accent sera mis sur le développement de mesures avec un fort potentiel en termes d'utilité, de cohésion et de reconnaissance sociale (développement de programmes d'intérêt général et d'occupation internes à ORS et Caritas Suisse).

⁶⁵ Selon la roue de Deming (Planifier-Développer-Contrôler-Ajuster PDCA)

⁶⁶ Taux de chômage des personnes migrantes, occupation/aide sociale des personnes du domaine de l'asile et des réfugiés, etc.

Développement de structures de formation appliquée

Les personnes avec un faible bagage formatif ont un accès restreint à l'offre ordinaire. Il est nécessaire d'agir à un double niveau : en investissant dans le capital humain et en proposant des formations adaptées et en phase avec les besoins de l'économie. Des structures de formation appliquée seront développées en priorité dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration, des nettoyages, de l'agriculture ou de la logistique.

Mesures spécifiques d'accompagnement pour les personnes du domaine de l'asile et des réfugiés

Les mesures suivantes seront mises en œuvre sur la base d'un projet d'intégration personnalisé, déterminé conjointement entre la personne concernée et les conseillers et conseillères en intégration :

- > Evaluation du potentiel d'employabilité, des ressources et des besoins ;
- > Entraînement au travail et formation aux techniques de recherche d'emploi ;
- > Stages d'intégration ;
- > Subsides à l'embauche destinés aux employeurs tels que le projet « Vitamin F ».

Ces mesures seront combinées selon les ressources et besoins des personnes. Pour contrer la désinsertion, des mesures nouvelles pour des publics cibles spécifiques seront envisagées (p. ex. « Lift » pour prévenir l'exclusion sociale des jeunes qui sortent de l'école obligatoire, « Trauma » visant l'intégration socioprofessionnelle des personnes souffrant de traumatismes, etc.).

Optimisation de l'accessibilité à la validation des acquis et à la reconnaissance des formations

Les enjeux en lien avec la validation des acquis et la reconnaissance des formations suivies à l'étranger occupent le canton de Fribourg depuis quelques années déjà. Dans le cadre de la mise en œuvre du PIC 2018-21, cette thématique stratégique sera proposée comme axe de réflexion à la Commission cantonale pour l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme CMR. Un groupe de travail sera constitué, en collaboration avec la Commission cantonale de la formation des adultes. Des pratiques à succès dans d'autres cantons seront identifiées et appuieront les travaux de ce groupe. De plus, cette thématique sera également mise à l'agenda interne 2018 de la Conférence des délégué-e-s à l'intégration latins CDIL.

Au niveau opérationnel, un concept sera élaboré conjointement par le SOPFA, l'IMR et le SASoc pour faciliter l'accompagnement individualisé des candidat-e-s à la validation des acquis et reconnaissance des diplômes étrangers. L'allégement de la procédure de validation, l'augmentation des EPT au sein du SOPFA et la traduction de documents explicatifs en langue d'origine seront notamment pris en compte. Les mêmes partenaires analyseront les obstacles existants et proposeront des solutions pertinentes.

Renforcement de la collaboration avec les partenaires économiques

L'IMR et le SASoc consolideront les partenariats avec les représentant-e-s de l'économie, les organisations du marché du travail OrTra, les prestataires de mesures liées à l'insertion socioprofessionnelle, les communes et l'Etat (aussi en tant qu'employeurs). Ils co-organiseront des événements en lien avec l'intégration professionnelle des migrant-e-s et répondront aux invitations. (« Start ! Forum des métiers », assemblées des organisations du monde du travail, apéritifs de l'économie locale dans les communes, etc.). La CMR, avec le soutien de l'IMR, décernera en 2019 et 2021 les 5^e et 6^e Prix « Migration et emploi ».

3. 3^e pilier : Communication et intégration sociale

Ce pilier rassemble les domaines « Interprétariat communautaire » et « Vivre-ensemble » et pose les exigences générales suivantes :

- > Mise à disposition des migrant-e-s et des professionnel-le-s des services spécialisés d'interprétariat communautaire et de médiation interculturelle ;
- > Stimulation de la participation des migrant-e-s à la vie sociale ;
- > Incitation des interactions entre population locale et étrangère.

3.1. Interprétariat communautaire et médiation interculturelle

Le service d'interprétariat « se comprendre » est le prestataire de l'IMR et du SASoc dans ce domaine spécifique. Le partenariat est dynamique, constructif et stimule la réalisation d'opérations conjointes et ciblées (promotion, traduction, organisation de formations spécifiques, table ronde, etc.). Pour la période 2018-2021, il est prévu de signer une nouvelle convention avec le prestataire.

L'augmentation du nombre d'heures d'interprétariat a été marquée durant le PIC 1 (de 4 800 heures en 2013 à 14 300 en 2016). Elle s'explique par l'évolution de la population demandeuse d'asile, mais aussi par l'extension de la clientèle (nouveaux services et organismes privés), un développement qualitatif des prestations et une promotion ad hoc. Au niveau du marketing, le service émet deux newsletters par année. Le site internet www.secomprendre.ch est en ligne depuis le mois de février 2015. Il est très visité et facilite la planification des heures d'interprétariat.

L'équipe d'interprètes est constamment complétée et adaptée pour répondre à l'évolution des besoins en langues. Un système de parrainage est mis en œuvre entre intervenant-e-s plus expérimentés et nouvellement engagés. Grâce à un financement de l'Office fédéral de la santé publique OFSP, une formation continue de trois ateliers sur le thème de la santé a été développée. L'augmentation du taux de certification des interprètes demeure un objectif premier.

Le prestataire entretient un vaste réseau de partenaires étatiques, associatifs et communaux qui s'est diversifié, notamment avec le développement de collaborations privilégiées avec l'Hôpital fribourgeois HFR, le Réseau fribourgeois de santé mentale RFSM, le SAINEC, le Service éducatif itinérant SEI, etc. Pour des organismes de taille importante, l'expérience démontre l'importance de l'inscription de l'interprétariat dans la durée et de l'instauration de procédures claires. Des fréquentes visites d'institutions permettent une meilleure connaissance entre les interprètes et les mandataires. Elles participent à la sensibilisation au dialogue et ont un rôle formatif.

Le soutien financier de l'Etat sera déterminé par une nouvelle convention avec le prestataire. L'Etat stimule et finance le recours à des interprètes lors de séances d'accueil, mesure inscrite dans le cadre de l'appel à projets « Accueil et informations ». La gestion et l'adaptation du personnel de « se comprendre » sont assurées par Caritas Suisse.

Divers instruments permettent de mesurer et d'assurer la qualité du domaine « Interprétariat communautaire et médiation interculturelle » :

- > Rapports d'activité annuels « se comprendre » et indicateurs fixés dans le mandat de prestation ;
- > Evolution des statistiques du site internet et des demandes ;
- > Etude de satisfaction des client-e-s par le biais du site internet (2018) ;
- > Evaluation des formations par les participant-e-s et le mandataire ;
- > Séances de bilan entre le mandataire et le prestataire.

Objectif stratégique 11

Lors de discussions complexes avec des migrant-e-s (p. ex. sujets délicats, situations pouvant avoir des conséquences majeures, etc.), les collaborateurs et collaboratrices des structures ordinaires disposent d'une offre professionnelle dans le domaine de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle.

Objectifs d'effets

- > L'offre d'interprétariat communautaire est pérennisée et renforcée.
- > Les partenaires actifs dans le conseil et l'accompagnement de migrant-e-s sont informés des prestations de « se comprendre » et sensibilisés aux apports du dialogue.
- > La formation d'interprète communautaire est étendue et adaptée, notamment en termes de médiation interculturelle.

Objectifs de prestations

- > Dès 2018, le mandat en interprétariat communautaire est reconduit pour la durée du PIC 2 avec des indicateurs révisés.
- > En 2018, les services sociaux régionaux sont informés des prestations en interprétariat communautaire et incités à y recourir.
- > Chaque année, une action de sensibilisation est menée avec un nouveau partenaire.
- > En 2019 au plus tard, une première volée d'interprètes participe au module de formation continue « Accompagner des personnes dans le processus d'intégration ».

Mesures

Consolidation et adaptation des prestations d'interprétariat communautaire

La nouvelle convention avec le prestataire entrera en vigueur en 2018. L'offre du service d'interprétariat sera adaptée en fonction de l'évolution des demandes, notamment dans le domaine de l'asile et des réfugiés. La promotion du service se renforcera grâce à la diffusion de divers supports et matériels (flyer bilingue, site internet www.secomprendre.ch, Plateforme INTEGRATION, newsletters, affiches, cartes postales, etc.). Afin de répondre au bilinguisme cantonal, des interprètes germanophones compléteront l'équipe et le site internet sera traduit en allemand dès 2018. Pour faciliter la procédure de réservation des heures et minimiser le recours au secrétariat du prestataire, une plateforme en ligne compatible avec les tablettes et smartphones est actuellement en phase pilote. Elle sera développée en tenant compte des évolutions nationales en collaboration avec la faîtière INTERPRET.

Sensibilisation des structures ordinaires à la plus-value de l'interprétariat communautaire

La sensibilisation des structures ordinaires sera étendue à de nouveaux cercles tels que les services sociaux régionaux. En fonction des besoins, des actions de promotion ciblées seront organisées. Des enseignements seront tirés de l'action spéciale « Migration et 3^e âge » menée par un sous-groupe de la CMR en 2016-2017 afin de sensibiliser les Etablissements médico-sociaux EMS ainsi que les services à domicile et spécialisés.

Développement de la formation des interprètes

La formation des interprètes, un gage de qualité, et l'augmentation du taux de certification des interprètes restera primaire. La réalisation des modules 4 et 6 de la formation INTERPRET « Interprétariat auprès des autorités administratives et judiciaires » et « Accompagner des personnes dans le processus d'intégration » sera une priorité. Les compétences acquises dans le cadre du

module 6 permettront aux collaborateurs et collaboratrices de développer leur rôle (cf. objectif stratégique 3). Sur la base de pratiques à succès (ateliers santé, apports théoriques et visites, etc.), la formation connaîtra des évolutions. Les séances de supervision et le système de parrainage entre intervenant-e-s expérimentés et nouveau personnel seront poursuivis.

3.2. Vivre-ensemble

« Aller vers », échanger, se confronter, partager et interagir sont des éléments-clés pour construire le vivre-ensemble et des visions communes. La population locale et les migrant-e-s sont les acteurs de ce processus réciproque. La démarche « Communes sympas – Gemeinsam in der Gemeinde » s'inscrit dans cette dynamique. Initiative-phare du domaine « Vivre-ensemble », elle s'adresse à toute la population, indépendamment de son origine et de son ancienneté dans la commune. Mise en œuvre dans huit communes, elle poursuit les objectifs suivants :

- > Favoriser la participation citoyenne ;
- > Promouvoir l'égalité des chances ;
- > Améliorer la qualité de vie au niveau local.

La formation « Agent-e-s sympas – VernetzerInnen + »⁶⁷ offre l'occasion de réfléchir aux valeurs individuelles et partagées, d'acquérir des outils et de définir une « manière d'être ». Soutenus par les coordinateurs et coordinatrices, les agent-e-s sympas favorisent la cohésion sociale et la mise en réseau. Les Commissions « Communes sympas » chapeautent cette démarche et permettent de nourrir le lien entre les élu-e-s et les citoyen-ne-s.

Outre « Communes sympas », le vivre-ensemble fribourgeois s'appuie également sur les répondant-e-s communaux en matière d'intégration. Ces derniers sont à la fois des stimulateurs de projets et de cohésion sociale ainsi que des financeurs et examinateurs de demandes de subventions.

La promotion du vivre-ensemble ne serait pas possible sans le bénévolat formel (dans le cadre d'association) et informel (initiatives personnelles, coups de main du quotidien, soutien administratif, aide spontanée à la traduction, etc.). Un nombre important d'associations œuvrant dans l'intégration seraient démunies sans l'engagement bénévole. En résonance avec la hausse significative de demandeurs et demandeuses d'asile en Suisse ces dernières années, la société civile fribourgeoise s'est mobilisée pour accompagner l'accueil de ces personnes. Des groupes de soutien se sont formés à l'ouverture de foyers de requérant-e-s d'asile et pour appuyer les mineur-e-s non accompagnés. Cette réalité réjouissante est prise en compte dans la politique fribourgeoise d'intégration. Elle a nécessité des ajustements : création et renforcement de postes de coordination pour favoriser un encadrement des bénévoles de qualité (p. ex. à ORS), prise en compte de la réalité particulière des réfugié-e-s arrivé-e-s dans le canton grâce au programme de réinstallation, recherche de synergies orientées vers cette population, intensification de la collaboration avec le Réseau Bénévolat Netzwerk⁶⁸ pour stimuler les échanges et l'efficacité, etc.

⁶⁷ Cette formation est réalisée par « L'étrier », structure créée en 2003 dans le cadre du projet-pilote « Marly Sympa ». « L'étrier » propose également de la formation continue aux agent-e-s sympas du canton de Fribourg.

⁶⁸ Le Réseau Bénévolat Netzwerk a été fondé en 2005. Plateforme de mise en lien entre les structures et les bénévoles, son but est de soutenir les bénévoles et l'action bénévole dans le canton de Fribourg.

Sur le plan financier, l'IMR subventionne la formation « Agent-e-s sympas – VernetzerInnen+ » et les formations continues. En 2016, il a augmenté le montant alloué aux communes actives, en reconnaissance de leur investissement et pour pérenniser la démarche. Il octroie des aides financières ad hoc dans le cadre de l'appel à projets « Vivre-ensemble ». Le SASoc cofinance des projets destinés aux personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés (visites aux familles migrantes, soutien à LivrEchange, etc.). Des ressources en personnel sont investies dans le conseil au projet, l'organisation de journées d'échanges et la coordination.

Divers instruments permettent de mesurer et d'assurer la qualité du domaine « Vivre-ensemble » :

- > Rapports finaux des projets (« Communes sympas » et « Vivre-ensemble ») ;
- > Séances de bilan « Communes sympas » ;
- > Visites des projets ;
- > Bilan des formations « Agent-e-s sympas – VernetzerInnen + » ;
- > Rapports d'activité des partenaires soutenus par le SASoc ;
- > Documents produits par les associations à l'attention des bénévoles.

Objectif stratégique 12

Les migrant-e-s participent à la vie sociale dans leur voisinage, dans leur quartier, leur commune et s'engagent dans des organisations de la société civile.

Objectifs d'effets

- > Les actions soutenues dans le cadre du PIC 2 favorisent le vivre-ensemble, les rencontres et la participation citoyenne.
- > Le bénévolat dans le domaine de l'intégration des migrant-e-s est valorisé, coordonné et soutenu.
- > L'intégration sociale des personnes du domaine de l'asile et des réfugiés est stimulée, notamment pour les personnes en risque d'exclusion.

Objectifs de prestations

- > Durant le PIC 2, la démarche « Communes sympas – Gemeinsam in der Gemeinde » est développée dans de nouvelles communes.
- > Durant le PIC 2, l'IMR lance quatre appels à projets « Vivre-ensemble ».
- > Durant le PIC 2, de nouvelles initiatives bénévoles émanant de la société civile sont accompagnées et soutenues.
- > 90 % des bénévoles qui s'annoncent auprès d'ORS ou de Caritas Suisse sont reçus et informés dans un délai de trois mois.
- > Les personnes pour lesquelles l'intégration professionnelle n'est pas un objectif réaliste se voient proposer des mesures d'intégration sociale.
- > Chaque année, au moins vingt nouvelles familles participent au projet « Visites aux familles migrantes ».

Mesures

Poursuite et extension de « Communes sympas – Gemeinsam in der Gemeinde »

La démarche « Communes sympas – Gemeinsam in der Gemeinde » poursuivra sa progression durant la période 2018-2021. Un accent sera mis sur les communes fusionnées. Pour assurer un ancrage durable, une convention de partenariat (conditions-cadre, responsabilités, bilinguisme, etc.) sera signée entre « L'étrier » et l'IMR. « L'étrier » continuera son travail de réflexions interne pour questionner la démarche, son organisation et ses valeurs. Le site www.communes-sympas.ch sera allégé, dynamisé et actualisé pour mieux répondre aux exigences des nouvelles technologies. Le réseautage entre les partenaires sera stimulé dans le cadre de deux journées cantonales.

Appels à projets « Vivre-ensemble »

Les communes et les associations pourront solliciter un soutien en tout temps. Les projets se concentreront sur l'amélioration de la qualité de vie au niveau local, la création de liens, la mise en réseau, le développement de l'engagement et de la participation citoyenne. L'IMR mettra en emphase le suivi et le conseil individualisés des projets. Il stimulera les communes et les cercles concernés afin d'augmenter le nombre de demandes et de partenaires. Il favorisera des projets impliquant plusieurs acteurs et réunissant populations locale et migrante.

Valorisation et création de synergies au niveau du bénévolat

Des associations comme la CRf, Caritas Suisse ou LivrEchange seront amenées à intensifier leur travail avec des bénévoles et à développer leur offre. La création de collaborations et l'échange de pratiques seront encouragés. Des possibles pistes d'action (informations des membres, bénévolat des requérant-e-s, soutiens spécifiques à des initiatives de la société civile etc.) seront envisagées.

Les liens avec le Réseau Bénévolat Netzwerk seront développés à plusieurs niveaux : coordination avec le comité, développement du bénévolat des personnes migrantes (notamment du domaine de l'asile et des réfugiés) ainsi que création de formations « Diversité culturelle » et « Asile » à l'attention des bénévoles.

Soutien personnalisé pour favoriser la participation sociale des personnes du domaine de l'asile et des réfugiés

Les conseillers et conseillères en intégration tiendront particulièrement compte de la réalité des personnes vulnérables et en risque d'exclusion, notamment les mineur-e-s non accompagné-e-s, les femmes ou les réfugié-e-s arrivé-e-s dans le canton grâce au programme de réinstallation. Ils mettront en place des stratégies pour renforcer les réseaux de solidarité et la participation sociale de ces dernières. Ils mobiliseront des associations sportives, culturelles, musicales, etc. afin de les mettre en contact avec ces personnes fragilisées.

V. CONCLUSION

Avec la mise en œuvre du PIC 1, le canton de Fribourg s'est engagé depuis 2014 dans une voie nouvelle en matière d'intégration. La démarche, qui a été conduite dans un contexte de forte augmentation de la population migrante (LEtr et LAsi), s'est avérée globalement concluante. Le cadre de cette expérience pilote quadriennale – posé par le SEM et la Conférence des gouvernements cantonaux CdC – a donné davantage de cohérence, de systématique et de visibilité à la politique d'intégration fribourgeoise. La planification du PIC sur quatre ans a favorisé une vision à plus long-terme, un renforcement des partenariats et une stabilisation de l'offre existante. Elle a rendu possible de nombreux accomplissements, tant aux niveaux qualitatif que quantitatif.

S'appuyant sur les acquis d'une phase d'expérimentation riche en enseignements et réalisations, le PIC 2 (2018-2021) s'inscrit dans la continuité, la consolidation, la formalisation et l'innovation. Il confirme une stratégie éprouvée, basée sur quatre niveaux d'action :

- > Financement et accompagnement de projets d'intégration ;
- > Formation et accompagnement des partenaires impliqués ;
- > Sensibilisation des acteurs publics et privés ;
- > Renforcement du dispositif d'intégration.

L'élaboration du PIC 2 a été interactive et pluridisciplinaire. Elle a pris en compte les recommandations des partenaires (publics et privés) et s'est calquée sur les réalités du terrain. Au final, le programme est ambitieux. Il propose 39 mesures d'intégration et évoque de nombreux défis transversaux.

Il est également prévu d'initier une nouvelle modalité de collaboration avec le Secteur de la cohésion sociale de la Ville de Fribourg. A ce titre, une convention de partenariat devrait être signée entre l'Etat et la Ville de Fribourg en vue de la mise en œuvre d'un programme communal de cohésion sociale.

Les membres du « Groupe de pilotage PIC » se réjouissent de s'engager dans la mise en œuvre de ce deuxième programme quadriennal. Ils en profitent pour remercier leurs Directions respectives pour leur soutien, leurs nombreux partenaires et la société civile, sans lesquels la réalisation d'un tel plan stratégique ne serait pas possible.

Fribourg, le 10 octobre 2017

VI. Liste des abréviations

ACF	Association des communes fribourgeoises
ARG	Association régionale de la Gruyère
BEF	Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille
CCPSP	Commission cantonale de promotion de la santé et de la prévention
CCSIEM	Commission cantonale de la scolarisation et de l'intégration des enfants de migrants
CdC	Conférence des gouvernements cantonaux
CEJ	Commission de l'enfance et de la jeunesse
CFSS	Centre fribourgeois de santé sexuelle
CII	Collaboration interinstitutionnelle
CJD	Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle
CMR	Commission cantonale pour l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme
COLAMIF	Coordination cantonale cours de langues migrant-e-s
COSI	Conférence suisse des Services spécialisés dans l'intégration
CRf	Croix-Rouge fribourgeoise
DICS	Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport
DOA	Amt für deutschsprachigen obligatorischen Unterricht
DoSyRa	Dokumentation System Rassismus
DSAS	Direction de la santé et des affaires sociales
DSJ	Direction de la sécurité et de la justice
EMS	Etablissement médico-social
EPAI	Ecole professionnelle artisanale et industrielle
FIDE	Français – Italiano – Deutsch
FpT	Fribourg pour tous
HarmoS	Harmonisation de la scolarité obligatoire
HETS-FR	Haute école de travail social de Fribourg
HFR	Hôpital fribourgeois
IMR	Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme
LAsi	Loi fédérale sur l'asile
LASoc	Loi sur l'aide sociale
LCO	Cours de langue et culture d'origine
LEtr	Loi fédérale sur les étrangers
LFCo	Loi sur la formation continue

LInt	Loi sur l'intégration des migrant-e-s et la prévention du racisme
LSu	Loi fédérale sur les aides financières et les indemnités
MF	Mariage forcé
MGF	Mutilation génitale féminine
OA 2	Ordonnance sur l'asile relative au financement
OAs	Ordonnance sur l'asile
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OIE	Ordonnance sur l'intégration des étrangers
OInt	Ordonnance sur l'intégration des migrant-e-s et la prévention du racisme
OrTra	Organisation du marché du travail
PIC 1	Programme d'intégration cantonal 2014-2017
PIC 2	Programme d'intégration cantonal 2018-2021
RFSM	Réseau fribourgeois de santé mentale
RMNA	Requérant-e-s d'asile mineurs non accompagnés
SAINEC	Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil
SASoc	Service de l'action sociale
SCEPM	Service de contact école – parents migrants
SEI	Service éducatif itinérant
SEJ	Service de l'enfance et de la jeunesse
SEM	Secrétariat d'Etat aux migrations
SEnOF	Service de l'enseignement obligatoire de langue française
SESAM	Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide
SFP	Service de la formation professionnelle
SMC	Service du médecin cantonal
SOPFA	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes
SPE	Service public de l'emploi
SPO	Service du personnel et d'organisation
SPoMi	Service de la population et des migrants
SSF	Service des subsides de formation
SSP	Service de la santé publique
TIC	Technologies de l'information et de la communication

VII. Annexes

- I. Grille des objectifs
- II. Plan de financement
- III. Tableau du « Groupe-réseau PIC »
- IV. Cadre de collaboration et convention Etat et Ville de Fribourg
- V. Rapport du projet-pilote « Migration et 3^e âge »

Table des matières détaillée

I. LE PIC 2 EN BREF	3
1. Contexte	3
2. Bilan du PIC 1 (2014-17)	3
2.1. Bilan qualitatif	3
2.2. Bilan quantitatif.....	4
3. Axes et défis du PIC 2 (2018-2021)	4
3.1. Axes stratégiques.....	4
3.2. Défis.....	4
4. Mesures du PIC 2 par pilier	5
4.1. Mesures transversales	5
4.2. Mesures spécifiques par piliers	5
1 ^{er} pilier : Information et conseil	5
2 ^e pilier : Formation et travail	6
3 ^e pilier : Communication et intégration sociale	6
II. INTRODUCTION PRÉLIMINAIRE	7
1. Bases légales et directives	8
1.1. Niveau fédéral.....	8
1.2. Niveau cantonal	8
2. Promotion de l'intégration dans le canton de Fribourg	9
2.1. Contexte.....	9
2.2. Pilotage PIC	9
Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme IMR	10
Service de l'action sociale SASoc.....	10
2.3. Organismes privés mandatés	11
ORS.....	11
Caritas Suisse	11
2.4. Commissions cantonales d'intégration	12
Commission cantonale pour l'intégration des migrant-e-s et la prévention du racisme CMR	12
Commission cantonale de la scolarisation et de l'intégration des enfants de migrant-e-s CCSIEM.....	12
2.5. Autres commissions cantonales	13
2.6. Organismes étatiques	13
Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille BEF	13
Développement durable.....	14
« Fribourg pour tous » FpT	14
Office de l'assurance invalidité du canton de Fribourg OAI.....	14
Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ	14
Services de l'enseignement obligatoire de langue allemande DOA et française SEnOF et Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide SESAM.....	15
Service de la formation professionnelle SFP.....	15
Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil SAINEC.....	15
Service du médecin cantonal SMC	16
Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes SOPFA	16
Service du personnel et d'organisation SPO	16
Service de la population et des migrants SPoMi	16

Service public de l'emploi SPE.....	17
Service de la santé publique SSP	17
Service des subsides de formation SSF.....	17
2.7. Acteurs spécifiques au niveau communal.....	17
Secteur de la cohésion sociale de la Ville de Fribourg.....	17
Répondant-e-s communaux en matière d'intégration des migrant-e-s	18
Organes communaux de contact entre école et parents migrants	18
Commissions « Communes sympas – Gemeinsam in der Gemeinde ».....	18
2.8. Acteurs associatifs et communautés	19
III. PARTIE I : PREMIER BILAN DU PIC 1 (2014-2017).....	20
1. Rappel des objectifs du PIC 1 par pilier	20
2. Bilan qualitatif et chiffré	20
3. Du PIC 1 au PIC 2: défis à relever	22
IV. PARTIE II : PIC 2 (2018-2021)	23
1. 1^{er} pilier : Information et conseil	23
1.1. Primo-information et besoins en matière d'encouragement de l'intégration	23
Objectif stratégique 1	24
<i>Objectifs d'effets</i>	24
<i>Objectifs de prestations</i>	25
<i>Mesures</i>	25
Création et promotion d'outils d'informations.....	25
Séances d'accueil adaptées dans le domaine de l'asile et des réfugiés.....	25
Appel à projets « Accueil et informations »	25
Objectif stratégique 2	25
<i>Objectifs en termes d'effets</i>	26
<i>Objectifs en termes de prestations</i>	26
<i>Mesures</i>	26
Appel à projets « Accueil et informations »	26
Développements de projets pour des publics spécifiques du domaine de l'asile et des réfugiés.....	26
Création de synergies entre les acteurs impliqués dans la primo-information (IMR/SASoc et partenaires).....	26
1.2. Conseil.....	26
Objectif stratégique 3	28
<i>Objectifs d'effets</i>	28
<i>Objectifs de prestations</i>	28
<i>Mesures</i>	28
Renforcement des partenaires actifs dans le conseil.....	28
Conseil spécialisé à l'intégration pour les personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés	28
Implication de personnes-relais dans des mesures spécifiques	28
Objectif stratégique 4	29
<i>Objectifs d'effets</i>	29
<i>Objectifs de prestations</i>	29
<i>Mesures</i>	29
Rôle de conseil et d'expertise à l'attention des partenaires concernés	29
Organisation de séances d'échanges pour les répondant-e-s communaux	29

Animation du « Groupe-réseau PIC »	29
Organisation de séances d'échanges « Diversité culturelle »	30
Objectif stratégique 5	30
<i>Objectifs d'effets</i>	30
<i>Objectifs de prestations</i>	30
<i>Mesures</i>	30
Production, adaptation et promotion d'outils de communication	30
Organisation et participation à des événements d'information, de communication et de sensibilisation.....	30
1.3. Protection contre la discrimination	30
Objectif stratégique 6	31
<i>Objectifs d'effets</i>	31
<i>Objectifs de prestations</i>	32
<i>Mesures</i>	32
Etude « Accès à la justice » et sensibilisation des acteurs étatiques.....	32
Organisation de campagnes de sensibilisation	32
Appel à projets « Prévention du racisme »	32
Objectif stratégique 7	32
<i>Objectifs d'effets</i>	32
<i>Objectifs de prestations</i>	32
<i>Mesures</i>	32
Poursuite et développement du service de consultation et de prévention du racisme	32
2. 2^e pilier : Formation et travail	33
2.1. Langue et formation	33
Objectif stratégique 8	34
<i>Objectifs d'effets</i>	34
<i>Objectifs de prestations</i>	34
<i>Mesures</i>	34
Appels à projets « Formation des adultes »	34
Poursuite des prestations en matière d'acquisition et de maintien des compétences de base pour les personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés	35
Evaluation du dispositif « Langue et formation »	35
Organisation de formations (continues) et d'échanges d'expériences pour les prestataires de cours et cofinancement de la validation de compétences en lien avec « fide ».....	35
2.2. Petite enfance	35
Objectif stratégique 9	36
<i>Objectifs d'effets</i>	36
<i>Objectifs de prestations</i>	36
<i>Mesures</i>	36
Appels à projets « Petite enfance ».....	36
Accès renforcé aux prestations d'encouragement précoce, notamment pour les personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés	36
Organisation de formations (continues) pour les acteurs de la petite enfance	37
Mise en place d'une plateforme « Petite enfance »	37

2.3.	Employabilité.....	37
	Objectif stratégique 10	38
	<i>Objectifs d'effets</i>	38
	<i>Objectifs de prestations</i>	38
	<i>Mesures</i>	38
	Maintien de l'activité par les programmes d'occupation	38
	Développement de structures de formation appliquée.....	39
	Mesures spécifiques d'accompagnement pour les personnes du domaine de l'asile et des réfugiés.....	39
	Optimisation de l'accessibilité à la validation des acquis et à la reconnaissance des formations.....	39
	Renforcement de la collaboration avec les partenaires économiques.....	39
3.	3^e pilier : Communication et intégration sociale.....	40
3.1.	Interprétariat communautaire et médiation interculturelle	40
	Objectif stratégique 11	41
	<i>Objectifs d'effets</i>	41
	<i>Objectifs de prestations</i>	41
	<i>Mesures</i>	41
	Consolidation et adaptation des prestations d'interprétariat communautaire	41
	Sensibilisation des structures ordinaires à la plus-value de l'interprétariat communautaire	41
	Développement de la formation des interprètes	41
3.2.	Vivre-ensemble	42
	Objectif stratégique 12	43
	<i>Objectifs d'effets</i>	43
	<i>Objectifs de prestations</i>	43
	<i>Mesures</i>	44
	Poursuite et extension de « Communes sympas – Gemeinsam in der Gemeinde ».....	44
	Appels à projets « Vivre-ensemble ».....	44
	Valorisation et création de synergies au niveau du bénévolat	44
	Soutien personnalisé pour favoriser la participation sociale des personnes du domaine de l'asile et des réfugiés	44
V.	CONCLUSION.....	45
VI.	Liste des abréviations	46
VII.	Annexes.....	48